116

TABLEAU
DES TÉMOINS,
ET

Recueil des faits les plus intéressans contenus dans les dépositions de la procédure instruite au Châtelet de Paris, sur les faits arrivés à Versailles, les 5 et 6 Octobre 1789.

Cac
FRE
8615

1790.

MJW 17439

AVERTISSEMENT.

Il paroît depuis quelques jours une brochure intiulée : *Abrégé de la procédure criminelle instruite au châtelet de Paris, sur la dénonciation des faits arrivés à Versailles dans la journée du 6 octobre 1789.* Nous prions le public de ne point la confondre avec cet ouvrage, que nous n'avons fait que pour rectifier les idées que l'autre auroit pu lui donner sur cette affaire, en omettant des faits essentiels, et tronquant les dépositions les plus intéressantes. Sans nous appesantir sur des horreurs que tout le monde sait, nous n'avons rien dissimulé de ce qui peut avoir trait *à la cabale.*

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

AVANT-PROPOS.

Les crimes des 5 et 6 octobre seront une tache éternelle dans l'histoire de la France : tout le monde sait qu'on n'en a fait la dénonciation qu'après que l'ouvrage de M. Mounier eût fixé les yeux de l'Europe sur ce période désastreux.

Sur la dénonciation du comité des recherches de l'hôtel-de-ville de Paris, le châtelet a fait des informations : il vient de porter la procédure à l'assemblée nationale, et déclarer que deux de ses membres se trouvoient inculpés. L'assemblée a ordonné l'impression de la procédure, et renvoyé l'affaire à son comité des rapports, pour, d'après l'examen qu'il lui en présentera, décider s'il y a lieu à accusation contre les deux membres inculpés. La procédure vient enfin de paroître, et contient près de 600 pages de très-petite impression, ce qui nous a paru trop volumineux pour une foule de lecteurs. Nous avons cru leur rendre un service en fai-

sant un petit extrait qui contînt tout ce qu'il y a d'essentiel dans cette procédure, dégagé de ce que tout le monde connoît déjà, et de nombreuses répétitions de forme.

Paris, ce septembre 1790.

TABLEAU
DES TÉMOINS,
ET
Recueil des faits les plus intéressans contenus dans les dépositions de la procédure instruite au châtelet sur les faits arrivés à Versailles les 5 et 6 octobre 1789.

(G. D. R. gardes du roi.— Rt. régiment. — R seule, rien. — G. F. gardes-françoises.)

DÉPOSITIONS.

I.

DÉPOSANS.

MM.

PELLETIER. A su par des bruits publics que le duc d'Orléans fomentoit un parti avec quelques députés pour s'emparer de l'admi-

nistration du royaume. On lui a dit que MM. de Mirabeau et la Clos étoient ses principaux agens ; que le premier s'étoit chargé de faire entrer dans le complot les membres les plus purs de l'assemblée, entr'autres M. Mounier, lequel avoit assuré que Mirabeau lui avoit adressé ces paroles : « *Eh ! mais, bon homme que vous êtes ! qui est-ce qui vous dit qu'il ne faut pas un roi ? Mais, que vous importe que ce soit Louis XVI ou Louis XVII ? Voulez vous que ce soit toujours ce bambin qui nous gouverne ?* » Ce propos a été repété au déposant avec cette variation, Louis ou Philippe. Il lui a encore été dit que Mirabeau avoit entrepris de séduire Bergasse ou du Verrier, avocat ; que le 5 au matin, tandis que le peuple partoit pour Versailles, le duc d'Orléans étoit à l'obélisque du bois de Boulogne, entouré de jokeis, de postillons qu'il dépêchoit pour Paris et Versailles ; que M. Campy y avoit vu le prince ce jour-là, avoit causé avec ses postillons : que le même jour il étoit venu à l'hôtel-de-ville trente grenadiers, députés par les six compagnies soldées, trouver M. de la Fayette, et que leur orateur lui adressa le discours suivant : « Mon général, nous ne vous croyons pas un traître, mais nous vous croyons trahi par le gouvernement ; votre comité de subsistances malverse, ou est incapable d'administrer son département : dans l'un des deux cas, il faut le changer. Si le roi est trop foible pour porter sa couronne, qu'il la dépose, nous couronne-

rons son fils, on lui nommera un conseil de régence et tout ira mieux. Nous ne pouvons pas tourner nos bayonnettes contre un peuple de femmes qui nous demandent du pain ; nous voulons aller à Versailles exterminer le régiment de Flandres et les gardes-du-corps qui ont foulé aux pieds la cocarde nationale ; mettez-vous à notre tête, et le dernier de nous périra à vos côtés pour vous défendre ».

Le 6 au matin, à Versailles, dans un couloir de la salle, le déposant vit le comte de Mirabeau qui, paroissant fort agité, dit à un particulier : « *ce peuple a besoin qu'on* » *lui fasse faire le saut du tremplain* ».

Il a oui dire que le duc d'Orléans avoit loué à Passy une maison qui, depuis un mois, étoit le rendez-vous de plusieurs députés qui y venoient tous les jours concerter des opérations ; que le sieur Magin étant de la troupe qui le 5 se rendoit à Versailles, à huit heures du soir, observa et fit observer que cette maison de Passy étoit prodigieusement éclairée.

On lui a dit que le 6 MM. de Ternay avoient vu M. de la Clos habillé en femme, dirigeant le peuple qui entra dans le château, mais qu'ils n'en conviendroient pas, vu la disposition actuelle des esprits et des circonstances ; que M. Moliens, commis des finances, doit avoir connoissance des propos de MM. de Ternay.

Qu'à l'arrivée du régiment de Flandres à Versailles, Duport et Barnave excitèrent le

peuple contre ce Rt. ; qu'on avoit envoyé deux cents filles pour séduire les soldats.

Oui dire aussi, qu'après l'arrivée du roi à Paris, des jokeis et autres gens du duc d'Orléans avoient marqué, pendant trois nuits de suite, des maisons à la craie pour causer des frayeurs à la famille royale ; que lors de la fermentation du 4 octobre, des gardes du palais royal répandoient dans les grouppes que la cocarde nationale avoit été foulée aux pieds par les gardes-du corps : quelqu'un ayant observé à l'un de ces gardes que le fait n'étoit pas vrai, il répondit que le duc d'Orléans lui-même leur avoit appris cette nouvelle, en les chargeant de la répandre. Oui dire que les deux negres du duc avoient été employés, depuis le commencement de l'année, à ameuter le peuple au faubourg Saint-Antoine et dans les mauvais lieux qui bordent le palais-royal ; et que le 5 octobre les commis à la barriere de Versailles avoient vu passer dix-huit des couriers du duc d'Orléans ; que lors de son départ pour Londres, Mirabeau lui dit qu'il se perdoit en partant ; que l'on n'avoit contre lui que des indices, et non des preuves.

Le reste n'a avec l'affaire que des rapports éloignés.

II.

Le docteur Peyrilhe a vu vingt gardes nationales, quatre ou six grenadiers, quelques bourgeois armés demander M. de la Fayette ; un grenadier lui dit : « mon

général , le peuple est malheureux , la source du mal est à Versailles , il faut aller chercher le roi ». Pendant une heure , le général fit ses efforts pour les dissuader , mais ce fut en vain ; le déposant , sans voir l'orateur , a reconnu au son de sa voix qu'il étoit de sang-froid , ce qui lui a paru remarquable en pareille circonstance.

III.

Sieur Campy . . . . R.

IV.

Bergasse dit que l'insurrection du 5 et 6 étoit annoncée d'avance , ainsi que le projet de faire le duc d'Orléans lieutenant général du royaume ; que se trouvant dans la salle du clergé avec MM. Mirabeau , la Fayette , Mounier , Duport , du Rouvroy , à l'époque où il étoit question de demander au roi le renvoi des troupes , on disputa long-temps sur la nécessité de maintenir la prérogative royale. Cette discussion terminée , M. de la Fayette étant sorti , on parla du régime actuel ; alors M. de Mirabeau dit qu'on ne feroit jamais un pas vers la liberté tant qu'on ne feroit pas une révolution à la cour. Interrogé sur la nature de cette révolution , fit entendre qu'il importoit de faire le duc d'Orléans lieutenant général du royaume. A lui demandé si le duc y consentiroit , répondit que le prince lui avoit dit sur cela des choses très-aimables.

Le reste de la déposition répete le mot de Mirabeau à Mounier, nº. I.

V.

Regnier. A vu le 6 à Versailles des hommes déguisés en femmes, ayant du rouge et la barbe un peu longue.... Entendu dire à M. de Valfond, lieutenant-colonel de Flandres, que dans la soirée du 5, Mirabeau passa derriere les rangs de ce régiment, un sabre nud à la main... Répete, d'après Mounier, le mot de Mirabeau, numéro I. Ajoute que, chez le sieur Gattey, un ecclésiastique rapporta qu'une femme lui avoit dit que le 12 juillet le duc d'Orléans avoit dit à beaucoup de monde qui l'environnoit et demandoit son secours dans la cour de son palais : *il n'y a qu'un moyen, mes enfans, c'est de prendre les armes.*

V I.

De Rhullieres... R.

V I I.

Magin... R.

V I I I.

De Frileuse... parle des poignards arrivés de Marseille à Paris, et dont l'histoire est connue.

I X.

Du Repaire... parle de faits à lui particu-

liers, et des propos des brigands contre la reine.

X.

Dugranger.... n'a été instruit qu'après les 5 et 6 octobre, que le 4, les nommés Beugle, faiseur de colliers de chiens, Artique, tailleur, et Pochet, cordonnier, tous trois de Versailles, ont fait des cartouches dans le café Basset ou Américain, disant : c'est pour assassiner demain les gardes du roi; Huet, boulanger, pendant toute cette journée, a fait des motions dans ce café contre les gardes.... Le 5, une des femmes venues de Paris dit n'avoir pas besoin d'argent, et fit sonner des écus dans sa poche. Parmi elles, le déposant en a remarqué une célebre par sa jolie figure, et marchande d'huîtres, rue de Richelieu.

XI.

Moliene... des scenes de l'hôtel-de-ville, ouï-dires sur le travestissement de M. de la Clos....

XII.

Brémont... choses connues.

XIII.

Du Verrier... n'apprend rien.

XIV.

Sirot.... a vu assassiner un garde-du-corps.

XV.

Le Sieur... un curé député lui a rapporté avoir entendu plusieurs femmes dire qu'elles étoient payées pour venir à Versailles.

XVI.

Armand G. D. R. dit choses relatives à lui.

XVII.

Faucher... a ouï dire que le duc d'Aiguillon étoit du nombre des hommes déguisés; et que Mirabeau, au moment des grands mouvemens à Versailles, a dit, dans un grouppe de députés réunis dans la salle : « qu'un homme essentiel, et sur lequel ils » devoient le plus compter, leur manquoit » dans ce moment ». A entendu dire à l'abbé Duprez qu'on lui avoit rapporté qu'un curé député, retiré dans un angle de la salle, avoit ouï le comte de la Touche et le duc d'Orléans tenir une conversation tendante à des complots nuisibles au bien public, et cela avant le 5 et le 6.

XVIII.

Sainte-Marie... raconte les horreurs projettées contre la reine dont il défendit la porte, exercées sur lui et ses camarades; parle sur ouï dire de Mirabeau, de son grand sabre, et que le député avoit dit aux soldats : « mes amis, prenez garde à vous, vos offi- » ciers ont formé contre vous une conspira-

» tion avec les gardes du roi qui viennent » d'assassiner devant leur hôtel deux de vos » camarades et un troisieme rue Satori ; *je* » *suis ici pour vous défendre* ».

XIX.

Basset... limonadier... R...

XX.

Mme Basset... a vu un soldat du Rt. de Flandres prenant chez elle de la liqueur, tirer des écus de sa poche et dire : « c'est un plaisir d'aller à Paris, on en revient avec de l'argent ».

XXI.

Normand... R.

XXII.

De Belleville... tient du sieur Blaisot, municipal de Versailles, que douze jours avant le 5, Mirabeau lui dit, après avoir fait retirer trois secrétaires et fermé la porte avec soin : *je veux vous prévenir que dans peu vous verrez des horreurs ; du sang répandu à Versailles ; mais ne soyez point inquiet, les bons citoyens comme vous n'ont rien à craindre.*

XXIII.

Voisin... des faits connus.

XXIV.

Blaisot... confirme, n°. 22, dit que le 5

après-dîner, le comte d'Estaing vint à la municipalité demander un ordre d'agir et repousser la force par la force ; que ne s'y trouvant que septieme, lui déposant répondit qu'ils etoient en trop petit nombre pour délibérer et donner un pareil ordre ; que d'ailleurs il falloit avoir connoissance des choses. M. d'Estaing répliqua que le danger étoit pressant ; le déposant sortit alors, a appris depuis qu'on avoit donné un ordre à M. d'Estaing, duquel il n'a point fait usage.

XXV.

Madame Lenormand... dit, comme beaucoup d'autres, que le nommé Charpentier se glorifie d'avoir assassiné M. de Savonieres.

XXVI.

Arnaud... a entendu des voix partant des grouppes de députés qui montoient au château, crier sur la place d'armes : *courage, braves Parisiens.*

XXVII.

Maubuchon... faits connus.

XXVIII.

Le docteur Gondran, capitaine soldé, a fait avec sa troupe, le 6, à Versailles, des merveilles qui n'ont rien prévenu, rien empêché.

XXIX.

Béche... parle de la joie qu'eurent les soldats de Flandres en voyant arriver les femmes de Paris.

XXX.

Faucheraye... longue déposition sur ce qu'il a vu, entendu à l'hôtel-de-ville, et confirmation de faits avoués dans d'autres.

XXXI.

Dr. Chantereux. A recueilli dans une société, le 27 septembre, un plan de guerre civile, et un autre jour on lui a assuré qu'il s'agissoit de favoriser l'évasion de la famille royale à Metz; le 10 et 11 octobre a recueilli des particularités relatives à la faction d'Orléans; il s'agissoit de créer pour le duc une lieutenance ou régence du royaume; ses créatures et adhérens avoient agi en conséquence dans les premieres assemblées qui ont précédé l'assemblée nationale. Cette faction devoit profiter de l'évasion du roi à Metz pour assurer le succès de son entreprise, et elle avoit des partis dans l'assemblée.... dit avoir averti de tout cela M. le maire, etc.

XXXII.

Baudard, cent-suisse... faits connus.

XXXIII.

Voldoin, cent-suisse... *id.*

XXXIV.

Bernard, cent-suisse, dit que le 6, contre l'ordinaire, la grille royale s'est trouvée ouverte dès 4 heures du matin ; que la populace, entrée par cette grille, celles de la cour des princes et de la chapelle, étoit conduite vraisemblablement par quelqu'un qui connoissoit le château ; le peuple a demandé où conduisoit une porte d'entrée d'antichambre de la reine, a répondu, vers la galerie, pour leur donner le change. Vers 6 heures a entendu une décharge de fusils sur le vestibule, et dirigée du côté de l'escalier du roi ; a remarqué un homme vêtu d'un habit verd à raies grises, avec de petites fleurs entre les raies, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, maigre de figure, qui a ordonné ladite décharge.

XXXV.

De Blois. A entendu un grenadier dire à M. de la Fayette : « *Si le roi part de Versailles, nous mettrons son fils sur le trône* ». A entendu dire par des membres du comité de police que le premier octobre il étoit arrivé de Hollande six à sept millions destinés à payer et soulever le peuple ainsi que le régiment de Flandres ; que le 2 et le 3, des

des grenadiers G. F. (lui a-t-on dit), étoient allés à Versailles débaucher les soldats de Flandres, pour qui ils avoient payé, dans les cafés et autres lieux publics, des dépenses assez considérables.

XXXVI.

L'abbé Dupré... l'abbé Paulmier lui a dit, après le 6 octobre, qu'à cette époque, un prêtre député, retiré à une extrémité de la salle pour dire son bréviaire, vit entrer par une porte latérale le duc d'Orléans qui dit à un autre (qu'il croit être le comte de la Touche), *hé bien, le coup est manqué !* l'autre répliqua : *oui, parce qu'un troisieme nous a manqué.* — Et n'a-t-on pu gagner d'Estaing ? — non. L'abbé Paulmier dit tenir ce propos d'un laïc à qui le député l'avoit raconté.... Dépose que l'abbé Brugeos lui a dit qu'étant à Versailles le 5 et 6, il apprit, (sans dire de qui) que le duc d'Orléans étoit au sallon d'Hercule lorsqu'on attendoit la derniere résolution du roi sur son départ pour Paris, dans un angle, avec un air inquiet et agité ; et qu'au moment où une personne vint lui dire que le roi étoit déterminé à partir, il frappa du pied et sortit promptement du sallon.

XXXVII.

De Valfond, L. C. au Rt. de Flandre.... a vu Mirabeau avec un sabre nud, lui a dit : » vous avez l'air de Charles XII — Mir. *On*

ne sait ce qui peut arriver, il faut toujours être en état de défense.

XXXVIII.

Lourdet... choses connues.

XXXIX.

Desanterre, *id.*

XL.

Fissour... a entendu les discours du grenadier, nº. 1.

XLI.

De Moussy. R.

XLII.

Sentex... *id.*

XLIII.

Lavigne... oui-dire qu'une petite fille, entrée dans un corps-de-garde, prit un tambour, battit dans les rues, cria sur la rareté du pain, et commença l'insurrection du 5.

XLIV.

Le Févre, tonsuré, a manqué d'être pendu, et s'en félicite.

XLV.

Saint-Firmin... le chevalier d'Estreses a

dit que le 5 ou 6, ayant demandé à sa blanchisseuse comment elle n'étoit pas à Versailles ? A répondu : « ce n'est point des » femmes de ce genre qui y sont allées ; une » femme est bien venue nous en faire la pro» position sur mon bateau, offrant 6 et 12 liv. » mais cette femme ne l'est pas plus que vous; » je l'ai bien reconnu, car j'ai blanchi son » valet-de-chambre ; c'est un seigneur qui » demeure au palais royal ou aux envi» rons ».

XLVI.

Paulmier confirme, par oui-dire, le propos du duc d'Orléans, nº. 36.

XLVII.

Brugeas... confirme, par oui-dire, la fin du nº. 36.

XLVIII.

De la Mothe dit qu'avant le 5 et 6, il a entendu, pendant un mois, des motions faites chaque jour, à plusieurs reprises, par le même orateur au palais royal ; qu'entr'autres choses, il invitoit les citoyens à faire le serment de défendre l'assemblée, Necker et le duc d'Orléans, appuyant fortement sur ce dernier, et à venir signer au café de foi. Le déposant fit un jour remarquer ce motionnaire à M. de Grandmaison, qui dit : « ça » part delà (en lui montrant les fenêtres du » palais royal), il y a de l'argent de distri» bué, je l'ai vu, je l'ai vu ».

Dit avoir appris d'un ecclésiastique que, le 4 octobre, Mirabeau est venu vers neuf heures du soir, hôtel de la reine, rue neuve des Bons Enfans, parler à l'hôtesse à qui il doit 16,000 liv. qu'il a dit, devant gens dont il ne croyoit pas être connu, et le domestique dudit abbé : *sous peu on verra bien des choses*. Ce député passa (dit-on au déposant) dans les rangs du Rt. de Flandre le sabre nud ; un autre a dit que c'étoit le comte de Gamache, et prétend l'avoir reconnu.

XLIX.

De Grandmaison a vu, avant le mois de juillet, depuis, et notamment dans les jours qui ont précédé l'invasion du 5, diverses personnes distribuer de l'argent au palais royal ; un grand negre sans livrée, mais qu'il sait appartenir au duc d'Orléans, crier et tenir des propos contre les G. D. R.

L.

De Grandchampt a vu, le 5 vers onze heures du matin, dans la grand'salle de l'hôtel-de-ville, un papier allumé sous un gradin-marchepied, qu'il a éteint.

LI.

Grand... R.

LII.

Le Rouge... R.

L I I I.

Blanc... R.

L I V.

Demoiselle Poitevin dit que le comte de Mirabeau qui lui doit de l'argent, notamment pour ses habits de nôces, la payoit en espérances, disant *qu'il alloit être ministre, que cela étoit sûr.*

L V.

Le docteur Fisse a entendu dire par diverses personnes, dans diverses sociétés, qu'il avoit existé un projet concerté entre des membres de l'assemblée, notamment le comte de Mirabeau, d'obliger le roi à prendre la fuite, de le faire interdire, et faire déclarer le duc d'Orléans régent ou administrateur du royaume... A lui dit, que dans l'intervalle du 6, à la translation de l'assemblée en cette ville, le comte de Mirabeau devant dénoncer à l'assemblée le duc d'Orléans pour faire juger sa conduite, d'après la résolution prise de concert avec ce prince, a reçu le jour même destiné à cette dénonciation une lettre du duc, qu'une personne placée près du comte de Mirabeau prétend avoir lue, et y avoir trouvé ces mots : *j'ai changé d'avis, ne faites rien, nous nous verrons ce soir;* qu'après avoir lu cette lettre, M. de Mirabeau la remit à un de ses voisins, disant : *tenez, lisez; il est lâche comme un laquais; c'est un jean-foutre qui ne mérite*

pas les peines qu'on s'est données pour lui.

L V I.

La supérieure de l'infirmerie dit avoir vu un des brigands qui allerent pour tuer les G. D. C. malades, qui avoit beaucoup d'argent.

L V I I.

Longuet... faits connus.

L V I I I.

Bouche... Un inconnu lui a dit à Toulouse, le 29 septembre : « Si vous tardez à retourner à Versailles, vous n'y trouverez plus le roi.

L I X.

Durre, capitaine au Rt. de Flandres... le 5 à quatre heures et demie, a vu beaucoup de femmes, d'hommes déguisés, plusieurs ont traversé les rangs des soldats, leur ont parlé, ce qui a produit un très-mauvais effet, manifesté par le désordre du régiment.

A vu un soldat (qui depuis à quitté pour venir à Paris), qui, à neuf heures du soir, a enveloppé une de ses mains, se disant blessé par un garde du roi, indisposant ses camarades ; sait que son soldat n'avoit aucune blessure, ayant resté sous les armes depuis quatre heures du soir jusqu'à quatre du matin, époque de la plus grande insubordination du Rt.

L X.

Guérin... horreurs des 5 et 6, connues.

L X I.

Tergat... laisse entrevoir que Maillard, qui conduisit les femmes à Versailles, avoit sur elles la plus grande influence ; dit qu'un homme en habit national et épaulette, parlant des G. D. R. dit : *il faut les tuer tous jusqu'au dernier, leur arracher le cœur, les fricasser, et déjeûner avec.*

L X I I.

Lefebvre... parti de peur de Versailles.

L X I I I.

Bourgeois, sergent de Flandres. R.

L X I V.

Dulac . . . *id.*

L X V.

Belard, sergent-major de Flandres... R.

L X V I.

Thiery, sergent, même Rt. . . R.

L X V I I.

Evrard, tambour du Rt. R.

LXVIII.

Maugé, caporal, même Rt. R.

LXIX.

Quartier-maître-trésorier, même Rt. R.

LXX.

Harvoin... dit qu'étant à Paris, il n'a pas vu ce qu'on faisoit à Versailles.

LXXI.

Cavalier, Ch. Major, Rt. de Flandres, confirme par oui-dire plusieurs choses déjà déposées.

LXXII.

Blaise ... a vu des horreurs connues.

LXXIII.

Graincourt, dit fort longuement très-peu de choses.

LXXIV.

Vilfeux, a eu des inquiétudes.

LXXV.

Lefevre ... comme tant d'autres.

LXXVI.

Colman, de même.

LXXVII.

Dutilloy, déposition à lui particuliere.

LXXVIII.

Gaillard. R.

LXXIX.

De Villelongue . . . 13 et 14 juillet, rue de Bourbon, a vu à onze heures et midi plusieurs jockeis venir à grande course de cheval, appeller Lacaze, inspecteur de police; le 14 a vu quatre jockeis, l'un en veste rouge, galonnée en argent, bonnet de velours noir, houpette en or, ce qu'il croit être la livrée d'Orléans; lequel après avoir appellé Lacaze, se sépara des autres jockeis, et fut se mettre à la tête d'une bande de gens armés de piques, lances et bâtons, qui étoit restée vis-à-vis l'hôtel de Salm. Ce grouppe lui parut de deux mille hommes, qui s'en allerent par le Pont-Royal, où il les perdit de vue.

LXXX.

Marquier, sous-lieutenant de grenadiers du district Sainte-Marguerite, *charge* et *décharge* Mercier, grenadier, et actuellement sous-lieutenant de Chasseurs.

LXXXI.

Maillard, capitaine des volontaires de la

Bastille, emploie seize grandes pages, sans donner aucunes lumieres sur les vues majeures et complots qui ont occasionné les scenes du 5 et 6; dit qu'il étoit forcé par les circonstances, et autorisé par M. Derminy, aide-major général, de se mettre à la tête des femmes venues à Versailles; dit que *tôt ou tard on connoîtra et punira les coupables.*

LXXII.

Dame Martin... a vu passer plusieurs couriers le 5; un que les femmes ont voulu arrêter est échappé après avoir jetté un paquet dans la riviere : mais on a laissé passer librement un autre courier du duc d'Orléans, et qui partoit de Passy pour Versailles... voulut se séparer des femmes, en invita une à boire ; lui ayant observé qu'elle étoit nuds pieds, l'autre dit : *ce n'est pas faute d'argent*, et tira de sa poche environ dix écus de six livres, *tous enveloppés séparément* dans des papiers, qui étoient de ces feuilles qu'on crie dans les rues.

LXXXIII.

Dame Glaire. R.

LXXXIV.

Lescase. R.

LXXXV.

Delaissement. R.

LXXXVI.

Madame Thibault, femme-de-chambre de la reine . . . ayant couché S. M. se jetta sur un lit. Le 6, à six heures, elle entend du bruit, se leve, voit des femmes sur la terrasse ; la reine sonne, demande la cause de ce bruit. — Ce sont les femmes de Paris, qui vraisemblablement n'ont pu trouver à coucher. Cette réponse parut tranquilliser la reine. Un quart-d'heure après, la déposante entendit un bruit plus fort vers la salle des gardes ; elle se leve avec madame Augué ; elles virent des brigands qui, pour entrer, vouloient forcer les gardes, qui s'y opposoient en formant une barriere avec leurs fusils : effrayée, elle entre chez la reine, la fait lever, lui passe un jupon, des bas, et par un passage dérobé ces dames conduisent S. M. chez le roi, où elles ne l'ont pas quittée.

LXXXVII.

Demessé, capitaine-commandant au Rt. de Flandre, confirme plusieurs autres sur les moyens employés pour suborner le Rt.

LXXXVIII.

De Nainpy, capitaine au Rt de Flandre, a entendu dire au sieur Degroix, G. D. R. que le 6 à six ou sept heures du matin, il avoit vu le duc d'Orléans en grande redingotte grise, qui indiquoit au peuple le grand

escalier du château, faisant signe de tourner à droite ; a entendu le peuple crier : *vive le roi d'Orléans* ; a entendu dire par ses soldats qu'on avoit distribué beaucoup d'argent dans ce régiment.

LXXXIX.

Dequemelet, C. audit Rt. *idem.*

XC.

La dame Beaupré . . . vu des gardes nationaux tenir un G. D. R. qu'on a assommé, et décolé par l'homme à grande barbe.

XCI.

Veytard, prêtre, a vu une dame en redingotte rouge, et qu'il a entendu nommer Théroïgne, parcourant les rangs des soldats avec une corbeille où ils prenoient de petits paquets.

XCII.

Le curé de Sainte-Marguerite, f. b. g. S. Antoine : deux hommes bien vêtus, une dame *idem*, ont voulu qu'il fît sonner le tocsin.

XCIII.

Le curé de Trigni... R. de l'affaire.

XCIV.

Madame Augué, femme-de-chambre de la

reine, dit comme madame Thibault; a entendu le garde qui défendoit la porte de la reine (qu'on lui a dit être Sainte-Marie) crier : *Madame, sauvez la reine, ses jours sont en danger.*

XCV.

Curtius . . . ne parle que des aventures de deux figures en cire qu'on lui prit.

XCVI.

Madame Mistrion. R.

XCVII.

Trevaux, sergent du Rt. de Flandre, a vu une femme à moustaches.

XCVIII.

De St-Martin, officier du Rt. de Flandres, a vu le 5 des femmes lever leurs jupons devant ses soldats; le 6 a vu une femme monstrueuse par sa grosseur ; elle fut remarquée ; on s'écria : *c'est, je crois, le duc d'Aiguillon; on diroit que c'est lui.*

XCIX.

Bercy. R.

C.

Bercy. *id.*

CI.

M. Chassard, capitaine. . . converse avec

M. de Gouvion, qui lui dit : *Mais pourquoi la cour ne s'en est-elle pas allée ?* Survint M. Dumas, colonel de l'état-major de l'armée, qui dit à M. de Gouvion : *Je suis enchanté de la révolution ; vous en savez bien les raisons.*

C II.

Dame Carpentier. R.

C III.

Dame Colinet. R.

C IV.

Poterne Antoine, garçon de Faure, serrurier du duc d'Orléans, y a travaillé le 14 juillet, avec beaucoup d'autres compagnons, à faire environ six cents piques, ne sait qui les a commandées et payées, ont été portées au district des Filles-Saint-Thomas : on leur a donné un louis pour boire.

C V.

Dame Hemery, R.

C VI.

Potheau R.

C VII.

Deroux, chevalier de S.-Louis croit avoir entendu le 6 M. de la Fayette dire au duc d'Orléans, *je n'ai pas pu répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.*

C VIII.

Forêts... R.

C IX.

Faure, serrurier, a fait fabriquer, le jour de la prise de la bastille, 430 piques pour le district des Filles S.-Thomas qui a voulu les lui payer. N'a voulu recevoir qu'un louis pour ses ouvriers.

C X.

Diot Curé, député, entend le 5 à 7 heures et demie du soir une personne en engager fortement deux autres à se joindre à plusieurs pour entrer le lendemain dans le château, assassiner la reine et les gardes. Elles résistérent, acquiescérent enfin sur l'assurance qu'une personne attachée au duc d'Orléans leur payeroit 50 louis pour chacun ou pour tous deux. Une de ces personnes habillée en femme, de haute stature et de forte corpulence, qu'à la voir il a reconnu pour être un homme, s'apperçut que leur conversation avoit été entendue par lui déposant, voulut le frapper avec une canne à épée, il a paré avec sa canne et désarmé la personne qu'il ne peut désigner plus clairement vu l'obscurité.

C XI.

Malouet, député.. Déposition intéressante par son auteur et la liaison qu'elle

indique entre les scènes du 5 et 6, et la guerre déjà commencée contre la royauté ; elle donne beaucoup de probabilités, mais peu de lumieres comme piece d'information.

CXII.

L'évêque de Chartres. R.

CXIII.

De Ternay, député. R.

CXIV.

De Ternay, G. D. R. croit avoir vu M. de la Clos dans le château le 5 à cinq heures du soir.

CXV.

De Barras, capitaine, entendit le 5 entre dix et onze heures du soir, à l'entrée de la place d'armes, trois hommes, dont deux ne faisoient qu'approuver ce que disoit le troisieme, qui, âgé d'environ trente ans, blond, figure ovale, taille de cinq pieds quatre pouces, vêtu d'un habit gris marbré, et demeurant (croit le déposant) rue Saint-Honoré, est un homme au-dessus du commun ; il disoit *qu'on seroit bientôt en forces ; que les milices alloient arriver ; qu'il falloit aller au château se saisir du roi et de la reine, et de tous les coquins qui les entouroient ; qu'on n'avoit pas besoin de tous ces gens ; que, puisqu'ils ne savoient pas gouverner, il*

il falloit se débarrasser de ce fardeau ; qu'au reste, il arrivoit un homme de la milice nationale dont ils étoient sûrs, et qui seconderoit bien leur dessein. Alors lui déposant leur dit : Quoi ! messieurs, il y a donc des complots ? c'est une horreur ; le roi n'est pas cause si ses ministres ont prévariqué. Il reçut pour réponse : *Bon, bon ; à quoi bon un roi ; plus de tout cela.* Au surplus, qui êtes-vous, monsieur ? êtes-vous de la milice nationale ? Il répondit que non, et s'éloigna.

CXVI.

Germain. R.

CXVII.

Bisson, domestique de M. Malouet, dit que Thomas, au service de son maître, lui a dit qu'il tenoit d'un parfumeur, que la milice de Paris viendroit enlever le roi, ainsi que l'assemblée nationale, et que les députés qui s'étoient mal montrés pour le peuple seroient traités comme ils le méritent.

CXVIII.

Blanchoin, domestique de M. Malouet, dépose comme le précédent.

CXIX.

De Foucault, député, a rencontré le 5 à la pointe du jour, près la porte St-Honoré,

le duc d'Orléans, vêtu d'une redingotte grise, et sans aucune marque distinctive, chapeau rond, personne à sa suite. Ils parurent l'un et l'autre surpris de se rencontrer ; après s'être réciproquement fixés un instant, ils se dépasserent, se retournerent pour se regarder encore, puis continuerent chacun leur chemin ; du reste cette déposition, comme tant d'autres, contient des faits connus et de peu d'intérêt.

CXX.

Dufraise-Duché, député. M. Feydel lui dit que le 3 octobre il étoit venu chez lui trois particuliers ; l'un, se disant garde-françoise, lui a dit : *Dans peu, nous viendrons en armes chercher le roi et l'assemblée nationale.* Le déposant eut le 17 juillet chez M. Malouet une conversation où se trouva M. Corolaire, député, qui dit en parlant de la révolution, *Qu'on ne pouvoit rien faire que par la force.* Malouet lui dit : —Pourquoi a-t-on cherché à me calomnier ?—Corolaire : *Nous savons bien que vous êtes d'honnêtes gens ; mais vous êtes trop modérés, et au-dessous d'une révolution.*—Mais sans la défection des gardes-françoises, cette révolution étoit manquée ; elle expose le royaume au malheur de l'anarchie.—Corolaire : *Nous étions sûrs de la défection des troupes.*—Mais, vous n'aviez pu prévoir le renvoi de M. Necker ; et, sans cette faute, vous auriez échoué. — Corolaire : *On avoit*

tout prévu ; quand il n'auroit pas été renvoyé, la révolution se seroit toujours faite ; on auroit mis le feu au palais Bourbon.

CXXI.

Madame d'Hauteville étant à l'opéra, elle a entendu un jeune homme blond et pâle, qui étoit dans la loge nº. 10 ou 12, dire qu'il ne croyoit pas que le roi allât de long-temps à Versailles, attendu que sous peu on lui donneroit ses lettres de bourgeoisie. Quelques semaines avant, le même jeune homme tint des propos qu'elle a mal retenus, et où il étoit question du roi, mais dont le chevalier de Brugnéres rendroit un compte plus exact.

CXXII.

De Blancons, député, tient de M. Revol, député, que le 5 au matin, M. de Mirabeau pressa M. Mounier de lever la séance, lui annonçant l'arrivée de 40,000 parisiens. M. Mounier le confirme. Le déposant ayant été le 6, de la part du roi, prier M. Mounier d'engager l'assemblée à se transporter au château, M. de Mirabeau s'y opposa fortement.

CXXIII.

M. d'Aubancourt, chevalier de Saint-Louis. R.

CXXIV.

Pepin. Promene le buste du duc d'Orléans,

est blessé d'un coup de feu à la jambe, et d'un coup de sabre à la poitrine, place Louis XV, et porté au palais-royal : là un jeune homme lui apprend que ce sont *les troupes* qui l'ont blessé, et invite tout le monde à prendre les armes; on donne un fusil à Pepin qui est porté à l'hôtel-Dieu.

CXXV.

Madame Montaran a vu le 5 à Versailles, une femme grosse, grande, que sa corporance lui a fait juger être un homme... avec une femme en amazone, taille ordinaire, vêtue proprement, qui, montée sur un cheval noir, a parlé à la sentinelle de la rue de l'Orangerie

CXXVI.

De Maisonneuve, député, a oui-dire qu'un curé député avoit entendu dans un des bureaux une conversation *très-importante dans la présente information*; qu'il ne sait pas le nom de ce curé, mais M. Mathias, curé député, peut l'indiquer.

Que M. Feydel a dit quelques jours avant le 5, que deux gardes nationaux, ci-devant gardes françoises, ses compatriotes vinrent le voir en habit bourgeois, lui dirent qu'ils étoient souvent à Versailles, et *envoyés aux séances de l'assemblée pour voir ce qui s'y passoit;* et qu'il pouvoit tenir comme certain que dans peu le roi et l'assemblée *seroient à Paris.*

Dit le déposant, qu'étant le 4 venu à Paris, les propos que tenoient, en buvant des liqueurs, une vingtaine de gardes nationales, qu'il croit être des ci-devant gardes françoises, le persuaderent que le lendemain ou après, la milice Parisienne se porteroit à Versailles, où il se rendit. Le lendemain 5, dans l'après-dîner, étant allé dans la salle lorsqu'elle étoit remplie d'hommes et de femmes venus de Paris, il entendit M. de Sillery débiter à ses collegues la fausse nouvelle *que le roi venoit de partir*. Le déposant assura qu'il n'en étoit rien ; M. de Sillery garda le silence. Qu'étant tout de suite passé dans une autre partie de la salle, il entendit le vicomte de Noailles dire également à ses voisins *que le roi venoit de partir*. ; que lui ayant répondu que la chose n'étoit pas, M. de Noailles dit que M. Malouet venoit de lui assurer la nouvelle ; que le lendemain, ayant demandé à M. Malouet si cela étoit vrai, il lui attesta *n'avoir pas même parlé à M. de Noailles dans cette séance*.

A vu plusieurs miliciens de Paris dans la salle, et un jeune homme qui avoit reçu cent sols.

Rend compte plus détaillé de la conversation du nº. 120, où M. Corolaire dit, à propos de la canaille qui avoit voulu tuer l'archevêque de Paris, — *C'etoit nous qui la faisions agir... Nous avons beaucoup de part à la révolution; nous étions sûrs des troupes; nous avions depuis long-temps des correspondances avec tous les régimens ; le renvoi de*

M. Necker ne fit que hâter de deux jours l'exécution de notre part, nous étions sûrs d'armer Paris, et pour cela, le feu devoit être mis au palais Bourbon.

Observe le déposant qu'il étoit du comité des recherches qui a précédé immédiatement celui qui existe aujourd'hui ; et que lors de son entrée, il y existoit très-peu de renseignemens sur la présente affaire ; qu'il n'avoit point été fait d'inventaire des pieces et renseignemens qui étoient alors dans le bureau ; que tous ceux qui ont pu arriver pendant son exercice ont été exactement enregistrés ; de ce nombre sont une petite boîte, pleine de petits morceaux de bois de différentes longueurs en forme de lambels, provenant d'une très-grande quantité qui avoit été saisie sur des voitures à la suite d'un régiment ; ces lambels sont déposés au comité des recherches de Paris ; ce comité a aussi rendu compte au même temps d'un grand nombre de plaques aux armes d'Orléans, commandées, ne sait à qui ni par qui ; d'un assez grand nombre de lettres venant d'Angleterre, arrêtées à la poste de Paris, comme adressées, entr'autres, à la maison d'Orléans, et dont quelques-unes étoient aux armes, et de l'écriture du duc d'Orléans. elles doivent être déposées au comité des recherches de la ville de Paris.

CXXVII.

Le Vte. de la Châtre, député, dit : « le 6 au matin

» j'ai vu le duc d'Orléans ayant l'air de venir » de la place d'Armes où deux G. D. R. ve- » noient d'être tués ; j'ai entendu dans ce » moment des cris perçans de *vive le roi* » *d'Orléans ;* Il avoit une badine à la main, » une grosse cocarde au chapeau, et *ne cessoit* » *de rire* ... Ailleurs, je l'ai vu suivi d'une » multitude très nombreuse, il ne disconti- » nuoit pas de rire en faisant jouer sa badine. » Il avoit l'air de diriger ses pas vers la cour » des princes où étoit un grouppe de person- » nes bien habillées, sans armes, *qui n'ont* » *rien dit au duc.* Il a rebroussé chemin, » toujours suivi d'une multitude de gens » presque nuds, et dans le nombre, beaucoup » de femmes. Ce duc a sorti par la grille du » pavillon Talaru ».

CXXVIII.

De Berville, G. D. R. déposition à lui particuliere... dit qu'un garde national lui dit, que si l'on n'eût pas trouvé le roi, on auroit proclamé le Dauphin, et à son défaut le duc d'Orléans.

CXXIX.

Devalmet, G. D. R... choses connues.

CXXX.

De Saint-Denis... *id.*

CXXXI.

Dupont... a vu couper la tête d'un G. D. R.

par l'homme à grande barbe, qui est venu les mains sanglantes lui demander du tabac.

CXXXII.

Méricort dit qu'on a crié *vive le duc d'Orléans*, confirme la déposition du nº. 127.

CXXXIII.

Guémiffey... de même, ajoutant qu'il a vu le duc de Biron accompagner le duc d'Orléans.

CXXXIV.

Coulomme... n'apprend rien de nouveau.

CXXXV.

L'Agrément. R.

CXXXVI.

Endeline... confirme les dépositions 127, 132 et 135.

CXXXVII.

Poujet dit qu'on a fait la barbe au coupeur de têtes, qui lui a dit avoir été forcé par les femmes à ces exécutions.

CXXXVIII.

De Marcenay dit avoir entendu M. d'Estaing reprocher à plusieurs officiers de la garde nationale de Versailles que leurs sol-

dats avoient eu l'indignité de tirer sur les G. D. R. Quelques-uns nient le fait, il dit *j'en suis sûr, morbleu, c'étoit sur moi plutôt qu'on devoit tirer.* Ajoute avoir entendu M. de Lally-Tollendal dire à M. de la Fayette qui sortoit de chez le roi : *je vous prie faites cela, vous ne pouvez mieux faire.* A quoi M. de la Fayette répondit : *je ferai mon possible.*

CXXXIX.

Cte. de la Châtre.. se trouvant le 3, environ midi, avec un Bouthillier et l'abbé Syeyes, un quidam s'approche dudit abbé et lui dit ; « savez-vous qu'il y a beaucoup de bruit à » Paris ; à quoi l'abbé répondit : je le sais, » mais je n'y comprends rien, *ça marche en* » *sens contraire* ». Après ces mots, le quidam et l'abbé les ont quittés.

CXL.

De-virieux dépose ce qui suit.

Le 17 juillet, attendant le roi à la place de Louis XV, un officier de troupes bourgeoises m'assura que si on eût attenté à la sûreté de l'assemblée, ou de quelqu'un de ses membres, on étoit déterminé à proclamer le duc d'Orléans soit protecteur, soit lieutenant-général du royaume. Le même jour, et au même endroit, un ancien soldat, qui avoit servi sous moi dans le régiment de Monsieur, ayant appris de moi que le comte d'Artois n'accompagnoit pas

le roi, en parut fort aise en m'avouant que s'il fût venu, il y avoit un passe-port pour le garder à Paris, et qu'on étoit resolu de le faire.

Dans une conversation avec le comte de Mirabeau, relative à la discussion sur la succession au trône, j'appuyai particuliérement sur ce que le grand nombre de têtes existantes dans la famille royale, et leur âge, nous mettoit à l'abri de craindre de long-temps l'ouverture de la difficulté entre les maisons d'Espagne et d'Orléans. Le comte de Mirabeau me répondit qu'elle n'étoit peut-être pas aussi éloignée qu'elle pouvoit le paroître; que l'état pléthorique du roi, et celui de Monsieur, qui pouvoit abréger leurs jours, faisoit à-peu-près dépendre la question de l'existence de monsieur le dauphin qui n'étoit qu'un enfant. Sur mon étonnement de ce qu'il oublioit le comte d'Artois et ses enfans, il me répondit que, dans le cas où l'événement se présenteroit d'ici à un temps peu éloigné, il falloit avouer qu'on pouvoit regarder le comte d'Artois comme fugitif ainsi que ses enfans; et d'après ce qui s'étoit passé, comme à-peu près *ex lex* pour au moins ou environ dix ans (M. de Virieu cite plusieurs députés qui ont pu entendre cette conversation).

Dans une nouvelle conversation avec M. de Mirabeau, nous reparlâmes encore du duc d'Orléans, et de l'appui qu'il me paroissoit lui donner; il s'en défendit un

peu, en soutenant qu'il avoit trop peu de caractere et de tenue pour en faire un chef de parti, et tenter de grandes entreprises par son moyen ou avec lui : et pour me donner un exemple de sa timidité, il me dit avec un ton mêlé de dépit et de dédain à-peu-près ces paroles. *Sa timidité l'a fait manquer de grands succès ; ou vouloit le faire lieutenant général du royaume, il n'a tenu qu'à lui. On lui avoit fait son thême, on lui avoit préparé ce qu'il avoit à dire;* c'étoit à l'époque de la révolution de juillet, lorsque la prise de la bastille avoit jetté la cour dans la terreur et l'embarras : il devoit se présenter à la porte du conseil, s'y faire introduire pendant sa tenue, se porter pour médiateur entre le roi et la ville de Paris, et mettre pour condition sa nomination à cette place importante : mais, au lieu de cela, parvenu à la porte du conseil, il n'osa pas y entrer, et se borna après son issue à demander au roi la permission de passer en Angleterre, si les affaires prenoient une tournure fâcheuse . . . .

Le 6 octobre, à 3 heures du matin, je questionnai M. de la Fayette sur les causes de la crise du moment : il m'a paru très-affecté et la regarder comme une suite des anciennes cabales dont je soupçonnois l'existence depuis long-tems, ainsi que des projets contre la reine.

CXLI.

Mazelin.. R.

CXLII.

L'abbé Syeyes.. dépose, *qu'il ne connoît* EN AUCUNE MANIERE *les auteurs, fauteurs, complices et adhérens des horreurs des 5 et 6 octobre; que ces événemens,* QUANT A LEUR ORIGINE, *sont encore* UN PROBLÊME POUR LUI.

CXLIII.

Le Brun, député.. R.

CXLIV.

Dupuy.. dit que Tailleur, vitrier, lui a dit avoir reçu, avec 49 autres particuliers, chacun un louis au palais-royal, sans dire de qui, pour aller reconnoître le camp du prince de Lambesc.

CXLV.

L'abbé d'Eymar, député.. Rien.

CXLVI.

Vicomte de Mirabeau.. confirme le mot de l'abbé Syeyes, n° 139. A reconnu que parmi les femmes entrées dans la salle le 5, il y en avoit d'une classe au dessus du commun, qui à leurs propos ne pouvoient pas être regardées comme des femmes entretenues; que le soir au 5, et le 6 au matin, l'homme qui tenoit la buvette de l'assemblée nationale a distribué dans la salle avec pro-

fusion à tous venans tous les cervelas, pâtés, jambons, fruits de toute espece, vins, et généralement tout ce qui étoit dans sa buvette, et remplacé ensuite. A entendu deux personnes sortant de la salle lui demander qui le payeroit, et s'il avoit envie de se ruiner ? à quoi l'autre a répondu ; *M. le duc d'Orléans m'a dit que je pouvois donner.* Le 6 au matin, vit le duc d'Orléans avec le duc de Biron causer avec deux hommes de très-mauvaise mine. Le 6 entre 7 et 9 heures du soir, étant avec d'autres députés, on leur dit que le duc d'Orléans étoit dans un grouppe du peuple au milieu de l'avenue, accompagné de deux personnes qu'on ne nomma pas. Que M. de Coulommiers lui a dit qu'il s'étoit tenu des conciliabules avant le 5 octobre dans la maison qu'occupent les enfans du duc d'Orléans à Passy ; que le bruit avoit couru que ce prince avoit passé une partie de la nuit du 5 au 6 dans le bois de Boulogne.... Dit avoir vu le soir du 5, notamment à l'heure où l'évêque de Langres leva la séance, des jokeis et chevaux de main au coin de la rue des Chantiers, près la barriere, appartenans au duc d'Orléans ; qu'il en a vu dans l'après-midi du même jour devant la salle.

CXLVII.

De la Chéze député, dit, qu'en juillet ou aoust dernier, étant du comité des recherches, il y fut émis diverses piéces, en-

tr'autres une lettre de Monnier domestique d'un magistrat, et une autre venant de Marseille ; qu'il pense que ces pieces pourroient donner des connoissances relatives à l'objet de l'information ; confirme les propos de Corolaire n° 126, ajoute avoir entendu dire chez madame Secotail ou madame de Lostanges, qu'un curé député, retiré dans un bureau, sans lumiere, pour dire son office, entendit une conversation entre une personne et le duc d'Orléans qui se plaignoit d'être découvert, et du mauvais succès de quelques projets désastreux pour la maison royale, conversation postérieure au décret«qu'il n'y a lieu à délibérer sur sa re-» nonciation de la branche espagnole».

Oui dire par M. Montmorin, major du Rt. de Flandres, qu'à l'arrivée de ce Rt. M. Duport député (lui a-t-on dit), avoit harangué les soldats de maniere à les détourner de leur devoir.

CXLVIII.

Feydet député confirme en détail ce qui est dit n° 126, et autres de sa conversation avec deux G. F. du reste, faits connus.

CXLIX.

Guillermy, député, confirme les aveux de Corolaire et dit, que M. de l'Artigues G. D. R. a dit avoir vu le duc d'Orléans se promener parmi les brigands qui se sont introduits le 6 dans le château, que MM.

Thiéry, et Rousseau maître d'armes ont vu dans la nuit du 5 au 6 le comte de Mirabeau exhortant les troupes à la défection, et animant le peuple en lui disant qu'il combattoit pour la liberté.

Qu'un député lui a manifesté le desir de voir nommer le duc d'Orléans régent du royaume.

C L.

De Sainte Luce. R.

C L I.

Dardignac C. R.

C L I I.

Bernier R.

C L I I I.

Durget, député, faits connus.

C L I V.

Deschamps, député, dit que les femmes venues à Versailles lui demanderent » où est notre comte de Mirabeau ? nous voulons voir notre comte de Mirabeau.

Il confirme que le lieutenant-colonel du Rt. de Flandres prit Mirabeau pour Charles X à son armure.

C L V.

Longuêve a vu au comité des recherches de la ville deux plaques en plomb, de la grandeur d'une demi-feuille de papier,

aux armes d'Orléans, avec la devise *vive Orléans*. On lui dit qu'il en avoit été commandé un certain nombre de semblables. Ledit comité a avoué au déposant qu'il existoit la preuve complette d'un complot formé contre les jours de la reine, mais dont les auteurs n'étoient pas encore connus.

CLVI.

De la Dodiniere a remarqué une femme en redingote rouge, chapeau rond, aller de groupes en groupes : un officier de la garde nationale lui a dit avoir entendu cette même femme exciter ses troupes à se porter à l'assemblée pour s'emparer des victimes dont elle lui donneroit les noms, sans quoi l'opération étoit manquée.

CLVII.

Thierry de la ville a entendu dire par M. Rousseau que le 6 au matin M. de Mirabeau, sabre nud, disoit au peuple » courage mes enfans, la liberté etc. qu'il a vu le duc d'Aiguillon déguisé en femme, et le duc d'Orléans montant l'escalier, et indiquant du bras au peuple l'appartement de la reine.

CLVIII.

Le comte de St-Aulaire... Choses connues.

CLIX.

Madame de Coulommiers... R.

CLX.

C L X.

Madame de Coulommiers.. R.

C L X I.

De Bouthillier, député, a vu le comte de Mirabeau, causant avec des soldats de Flandres ; . . . aller et venir plusieurs jokeis du duc d'Orléans, et donne plusieurs indices.

C L X I I.

Turpin, député, dit qu'étant au comité des Recherches, on y a reçu un avis non signé, portant qu'une dame (dont il ne se rappelle pas le nom) avoit vu le 6 octobre une femme, qu'elle croit être la demoiselle Théroigne, vétue en homme avec un grand seigneur habillé en femme.

C L X I I I.

Du Tonnay... R.

C L X I V.

Rousseau, maître d'armes, confirme plusieurs dépositions, dit que l'abbé Raynal, précepteur des pages, l'a engagé à ne se plus servir du nommé Pitois, son prévôt, qu'il envoyoit aux pages, parce que ledit Pitois avoit dit, devant eux, avoir tiré plusieurs coups de fusil aux G. D. R., et qu'il auroit bien du malheur s'il n'en avoit tué.

CLXV.

Orry... R.

CLXVI.

De Salvert... R.

CLXVII.

D'Ogny, intendant des postes..., refuse de donner des renseignemens sur des lettres arrivées d'Angleterre, qui paroissent être restées entre ses mains, en vertu d'ordres supérieurs.

CLXVIII.

De Digoine du Palais, député, entra le 5, avec plusieurs personnes, dans l'appartement de la reine, qui lui fit remarquer un valet de chambre du duc d'Orléans ; il a vu ce prince le 6, vers cinq heures et demie, arrêté entre l'escalier et la cour des princes, et plus tard se promener très-gaiement, avec M. Duport, dans la chambre du conseil.

A ouï dire qu'un curé avoit entendu la conversation de deux personnes (qu'il a reconnu à la voix être le duc d'Orléans et le comte de la Touche.) Le premier disoit : *Eh bien! d'Estaing, l'aurons-nous? -- Non, monseigneur; c'est impossible.* Sur quoi le duc répliqua : *il faut s'en défaire.*

CLXIX.

Tolozan... R.

C L X X.

De Montjan, député, faits connus.

C L X X I.

De Maire, député suppléant, le comte d'Agoult lui a rapporté une conversation que M. de Chévannes, G. D. R. a eue à Versailles, le 4 octobre, à différentes reprises, avec madame de Commeyras, qui l'a pressé, sollicité, conjuré de la suivre à Paris, se disant instruite que le lendemain ou le 6, on devoit faire une invasion à Versailles, massacrer les G. D. R. Le déposant arrive à Versailles, le 6, de grand matin, monte au château, qui avoit été forcé *par la grille de la cour des princes*, demande par quel hazard la grille étoit ouverte ? -- Nous n'en savons rien. -- Où est M. de la Fayette ? -- Il est allé se coucher ; on a été l'avertir, il ne tardera sûrement pas à venir. -- Qui commande en son absence ? -- Le duc d'Aumont. -- Comment est-il possible que le duc d'Aumont ait laissé forcer son poste ? -- On ne sait plus où il est. -- Y a-t-il long-temps que vous êtes ici ? -- Depuis quatre heures et demie du matin. -- Vous avez donc vu forcer la grille ? -- Les uns oui, les autres non. — Qui a forcé la grille ? — Des brigands. — Avoient-ils quelqu'un à leur tête ? —Nous n'en savons rien. — Comment n'y avez-vous pas pris garde ? — Une voix dit : « je suis sûr que c'est un garde-du-corps dé-

guisé, et le déposant ne reçut plus de réponse à ses demandes.

A vu environ 20 gardes nationaux de Versailles se joindre aux brigands, et poursuivre les G. D. R... A entendu les uns dire la garde soldée a seule formé le complot de s'emparer du roi ; les autres, que le duc d'Orléans étoit à la tête du complot. Un gros homme s'écrie : « Il m'est égal qui est à la tête du complot, je demande seulement quel est le moyen d'en avoir la preuve ». Un autre : « Je le connois ce moyen : il a fallu employer beaucoup de monde pour causer une insurrection générale ; je crois tous les exempts, les espions de police du complot ; et comme les filles de la rue du Pélican, et tout ce que Paris peut produire de plus vil et de plus obscur a joué un grand rôle dans cette affaire, ceux des exempts qui avoient l'inspection sur cette classe de femmes pourroient donner de très-grandes lumieres ; mais comme ils sont peut-être tous complices, le seul moyen de les faire parler est de leur promettre amnistie et récompense ».

CLXXII.

Comte d'Egmont. R.

CLXXIII.

Charmont. Dit que la grille de la cour des Princes, par où les brigands s'introduisirent dans le château, étoit ouverte du moment

où ce poste a été confié aux ci-devant gardes-françoises.

CLXXIV.

Ferrieres. R.

CLXXV.

Guichard. R.

CLXXVI

M. d'Ambly, député, a dit le 5 aux G. D. R. et au Rt. de Flandres, que leur position étoit mauvaise, n'a obtenu de réponse de personne.

CLXXVII.

De Frondeville..... Une des femmes, après lui avoir montré, avec une sorte de mystere, un poignard bien aiguisé, lui demanda si l'appartement de la reine étoit aussi bien gardé qu'on le disoit ..... Dans cet appartement on parloit de ce qui se passoit : la reine imposa silence, et M. d'Astorg, dit au déposant : gardez-vous de parler, en lui montrant un valet-de-chambre du duc d'Orléans ..... Il a vu en effet cet homme désigné se retourner et sortir de la chambre. Il fut engagé par plusieurs gentilshommes à solliciter un ordre de la reine pour avoir des chevaux de ses écuries et pouvoir défendre la famille royale au cas qu'elle fût attaquée : la reine répondit : « *Je consens à*

» *vous donner cet ordre, à condition que si*
» *les jours du roi sont en danger vous en fe-*
» *rez un prompt usage, et que si moi seule*
» *suis en péril, vous n'en userez pas* » . . . .

A vu le duc d'Orléans, le 6, entre les 7 à 8 heures du matin, dirigeant sa marche vers la cour des princes, vêtu d'un frac, ayant une badine à la main, souriant à une foule de peuple qui le suivoit et crioit : *vive le roi d'Orléans* . . . . l'a vu accompagné de la même façon les 2 et 3 octobre, et a remarqué ces jours-là, à n'en pas douter, qu'il avoit sur lui un sac d'argent, disposé de maniere qu'il tomboit dans la basque droite de l'habit par une ouverture à la doublure, et que sa tête répondoit dans la ceinture de la culotte, à laquelle elle étoit attachée.

CLXXVIII.

Le sage R.

CLXXIX.

Sa femme, R.

CLXXX.

Rousseau a fondu pour le duc d'Orléans cent plaques de plomb, avec ses armes, percées chacune de quatre trous : elles lui étoient commandées par Simon, graveur au palais royal, qui lui a dit qu'elles étoient déstinées à être clouées à des poteaux pour les limites des terres du prince . . . dit aussi que Gibiard en a fait en fonte avec la lé-

gende, en haut : *Vive Orléans* ; et au bas, *Fait par moi, Gibiard.*

CLXXXI.

Doult, R.

CLXXXII.

Comte de Montmorin, major en second du régiment de Flandres, dit : que le régiment mis en bataille, le comte d'Estaing apporta une réquisition de la municipalité pour s'opposer, conjointement avec la milice de Versailles, au désordre de la multitude arrivant de Paris. Sur ce, le déposant demanda plusieurs fois au comte d'Estaing des cartouches pour le régiment (qui en avoit apporté à Versailles deux chariots remplis) sans pouvoir en obtenir : a observé au comte Desteing que la position du régiment étoit mauvaise, sans avoir pu obtenir un changement — A rapporté à M d'Estaing qu'on chargeoit des canons pour foudroyer les G. D. R. dans leur hôtel, et lui a demandé l'ordre pour que le régiment couvrît cet hôtel ; il répondit : « qu'il n'y avoit rien à » faire ; que peut-être il ne leur arriveroit » aucun accident ».

Quand les parisiens eurent emporté les drapaux du régiment, le déposant demanda à M. de la Fayette un ordre pour les r'avoir ; et partit avec un homme qu'on désigna pour l'accompagner, et qu'il croit aide-de-camp de ce général ; mais cet homme ne

voulut absolument pas passer Seves, et dit, chemin faisant : *Marie-Antoinette a dansé pour son plaisir, nous la ferons maintenant danser pour le nôtre.*

CLXXXIII.

Louison .... Faits-connus.

CLXXXIV.

Mad. de Commeyras, a parlé à plusieurs G. D. R. notamment à M. de Chevannes, du bruit qui se répandoit sur leur *repas*, et leur a conseillé de le prévenir ou de l'étouffer par leur conduite.

CLXXXV.

De Fournés... R.

CLXXXVI.

De Lasalle, député, a entendu dire par M. Durban, que depuis le 3 octobre, les ouvriers qui travailloient aux ferremens de la nouvelle salle de spectacle du Palais-royal avoient abandonné cet ouvrage pour s'occuper à faire des piques et des lances.

CLXXXVII.

Rollin, allant avec les femmes à Versailles, a rencontré une vingtaine de Dragons qui alloient à Paris, et leur ont dit que tout le monde desiroit leur arrivée à Versailles... Le reste, faits connus.

CLXXXVIII.

Etienne, conseiller du Roi, commandant de bataillon... R.

CLXXXIX.

Saint-Gobert, lieutenant national, a remarqué dans les rangs de sa compagnie, une jeune femme, d'une figure agréable, vêtue en amazone avec un chapeau à panache noir, et qui disoit *aux volontaires*, qu'il falloit aller à l'assemblée nationale, et qu'elle y indiqueroit les véritables ennemis de la nation. Ayant en vain engagé cette dame à se retirer, il en prévient son commandant aux instances duquel elle céda, disant, « *J'avois cru parler à des citoyens.* »

CXC.

Le comte d'Iverlay, député... R.

CXCI.

Paccard, député, a entendu dire à M. du Regat, député, un fait très-intéressant, ayant rapport à une femme qui a fait une déclaration très-importante à M. de Clermont-Tonnerre.

CXCII.

Duport, député, déposition insignifiante.

CXCIII.

M. de la Fayette se rappelle avoir parlé

au peuple (du balcon du roi à Versailles) des projets que quelques factieux pouvoient concevoir, et qu'ils étoient étrangers, nuisibles même à la révolution et à la cause de la liberté. *Un des motifs* de cette réflexion étoit le souvenir des propos qu'il avoit entendus le 5 à la grève, où quelques soldats, en pressant son départ, avoient prononcé le mot *de conseil, de régence*, et autres expressions qui paroissent dans leur bouche n'être que la répétition de ce qu'ils pouvoient avoir entendu..... Du reste cette déposition apprend bien peu.

CXCIV.

Parisot... on lui a dit que plusieurs notables, (notamment le duc d'Aiguillon) s'étoient déguisés en femmes et mêlés avec les bandits qui ont commis des assassinats à Versailles.

CXCV.

De la Borde (pere) a vu, le matin 6, le duc d'Orléans avec le duc de Biron traverser la foule armée de piques et autres armes, pour se rendre probablement à la cour des princes.

CXCVI.

De Chamilly... R.

CXCVII.

Baron de Menou... R.

CXCVIII.

Le duc d'Ayen... pas davantage.

CXCIX

Mathias Curé, député... des femmes en ont forcé une autre à rendre l'argent qu'un député lui avoit donné pour acheter du pain, disant, « qu'elles n'en manquoient » pas, et en faisant sonner dans leurs » poches. »

CC.

Gibiard... R.

CCI.

Baron de Batz, député, fut accosté dans la salle de l'assemblée (lorsqu'elle étoit remplie des femmes, le 5 vers onze heures du soir) par un homme qu'il ne connoît pas, qui n'est point député, et qui lui a dit : « Je vais vous mettre en conversation » avec une femme, habillée en poissarde; » elle se nomme madame de Beaupret, est » fort riche, a des loges aux spectacles, et » certainement quelque grande raison d'être » ici. » — Cette femme lui dit, « que la » milice de Paris et le faubourg St-Antoine » alloient arriver, que M. de la Fayette eût » été pendu s'il eût refusé de marcher. Elle lui fit voir une petite meurtrissure sur la main, en disant que c'étoit un garde du roi qui l'avoit frappée du pommeau de son épée pour

l'empêcher de pénétrer au château avec les braves femmes qui la suivoient. Elle se plaignit vivement de ce que ce n'étoit point elle qui avoit pu arriver dans l'intérieur du château, et dit qu'elle seroit vengée, que sa meurtrissure seroit lavée dans le sang des G. D. R. Enfin, après avoir parlé de sa loge à l'opéra, de ses gens, de sa femme-de-chambre, de son carrosse, elle dit qu'elle avoit eu chez elle plusieurs fois un prince du sang.

C C I I.

Thierry, valet-de chambre du roi. Déposition peu intéressante comme piece d'information.

C C I I I.

De Montreran. A vu arriver, avec les femmes à Versailles, mademoiselle Théroïgne de Méricourt, à cheval, vêtue d'un habit écarlatte, et suivie d'un jokei pareillement en rouge; l'a vue s'approcher de la sentinelle placée en dedans de la grille de l'orangerie, (qui fut fermée sitôt après par ladite sentinelle qui étoit de la garde nationale de Versailles) et remonter après par la surintendance.

C C I V.

Le marquis de Raigecourt. Étoit le 5 au au matin dans la loge des suppléans, immédiatement derriere le duc de Chartres. La

discussion étoit fort échauffée sur la réponse du roi au sujet de la sanction des droits, etc. M. de Barbantanne qui étoit à côté des enfans d'Orléans, se leva et cria : « *on voit bien que ces MM. veulent encore des lanternes ; oh bien ils en auront.* Me Charles de Lameth ayant dit quelques paroles, Barbantanne lui répondit vivement : « *vous voyez bien, madame, que ces messieurs demandent encore des lanternes ;* sur quoi le duc de Chartres appuya, *oui, il faut encore des lanternes.* Le déposant marqua là-dessus son indignation, ce qui sembloit fâcher M. de Barbantanne. Quelques instans avant cette scene, le duc de chartres demanda au déposant : « est-il vrai que les G. D. R. n'ont pas prêté serment ? — Je ne crois pas, monseigneur. — *Oh bien, on leur fera bien prêter.*

C C V.

Dodemain. R.

C C V I.

Michel, M. D. du roi, déposition à lui particuliere, peu signifiante.

C C V I I.

Simon... dit sur les plaques aux armes d'Orléans, ce qui est contenu nº. 180

C C V I I I.

Loustalot... peu intéressante.

CCIX.

Mutel, conseiller du roi, appelle *chaleur patriotique* l'empressement d'aller à Versailles.

CCX.

De Lalain... a vu le 6, vers 4 heures du matin, un bossu en uniforme de la garde nationale Parisienne, monté sur un cheval bay. Il lui témoigna sa satisfaction sur le calme qui régnoit, à quoi le cavalier répondit : « la constitution signée, il n'y avoit plus » rien à faire ». — Toutes les troupes Parisiennes vont donc s'en retourner ? — Le bossu — il faudra voir demain. — Mais il n'y a point de détachement pour la garde du château, qui n'est gardé que par les sentinelles ordinaires. — Je suis placé dans cet endroit par M. de la Fayette pour y veiller ; je suis connu de toute la garde Parisienne. — Je ne crains rien de la part de cette milice ; mais que fera-t-on si les bandits qui remplissent Versailles veulent forcer l'entrée du château ? — Tous ces gens ont vu M. de la Fayette me parler, ils m'obéiront ; je suis le seul officier bossu de la garde nationale, et très-connu.

Le déposant se retira, témoignant ses vœux pour qu'il n'arrivât aucun malheur.

CCXI.

De Rosuet... Lorsque les femmes qui furent

chez le roi rendoient compte sur la place d'armes de la réponse favorable de S. M. plusieurs ouvrirent l'avis de retourner à Paris, mais beaucoup d'autres dirent qu'il falloit bien s'en garder, qu'on leur avoit donné ordre exprès de rester . . . . Dans le moment que la reine parut au balcon pour appaiser la populace, etc. le duc d'Orléans étoit dans la chambre du conseil, causant, paroissant fort gai, fort serein, et peu inquiet de ce qui arrivoit. Il dit à beaucoup de membres qui s'empresserent d'aller à l'assemblée que, « puisque le roi venoit de décider qu'il » iroit à Paris, il ignoroit pourquoi on s'as- » sembloit, et qu'il n'y avoit plus besoin » d'assemblée nationale ».

Vers le 12 octobre, un ouvrier employé aux moulins à farine de l'école militaire lui a dit que, depuis l'arrivée du roi, les grains, les farines abondoient de toutes parts, qu'on avoit même refusé ce jour-là d'en recevoir parce qu'elles étoient mauvaises ; que cependant les ouvriers mangeoient de fort mauvais pain, dur, et de huit jours, qu'on leur donnoit meilleur marché.

Au comité des recherches de la ville, le sieur Perron étant seul avec le déposant lui dit : « que le châtelet ne pouvoit jamais juger » l'affaire des 5 et 6 ; qu'il falloit un tribu- » nal appuyé d'une plus grande autorité, » et que si lon rendoit une justice exacte, » il faudroit pendre plus de dix mille per- » sonnes ; que, lorsque le comité des re- » cherches fut chargé de cette affaire, il lui

» fut expressément enjoint de garder un se-
» cret inviolable sur tout ce qu'il décou-
» vriroit ; qu'au surplus, lui sieur Perron,
» ne demandoit pas mieux que de rompre le
» silence, s'il le pouvoit.

Voyant une petite croix faite de petits morceaux de bois de rapport, demande ce que c'est, Perron dit qu'elle est faite de petits lambels dont on avoit pris plusieurs caisses pleines à la suite d'un régiment appartenant au duc d'Orléans.

CCXII.

Marquis d'Aguesseau... faits connus.

CCXIII.

D'Eymard, député... ouï-dire que *Paris arrivoit à Versailles*...., a été mené en brouette.

CCXIV.

De Boisse, G. D. R. a vu, le 5 à une heure après-midi, le duc d'Orléans sortir de l'assemblée, monter à cheval et prendre la route de Paris, suivi de trois de ses gens à cheval ; l'a revu le soir même du jour dans l'avenue de Paris en habit gris, sans le crachat (qu'il avoit en sortant de l'assemblée), entouré de beaucoup de gens armés de piques, lances, pistolets, etc. ; ces gens disoient hautement qu'ils vouloient la tête de la reine ; qu'ils ne vouloient pas que l'ivrogne fût roi davantage ; et plusieurs croyoient

crioient que c'étoit le duc d'Orléans qu'il leur falloit pour roi.

CCXV.

Gaulle... R.

CCXVI.

Vallory, G. D. R. dit à M. de la Fayette, qu'on venoit de se porter à leur hôtel et de piller leurs armes. « Je ne conçois pas cela, » je ne suis pas maître de la troupe ; je suis » venu malgré moi » : il l'assura cependant qu'il alloit se porter à leur hôtel pour y mettre le bon ordre. Les G. D. R. représentent alors à M. de la Fayette que le château n'étoit pas suffisamment gardé. Il sortit pour aller à l'hôtel des G. une demi-heure après arriva un de ses aides-de-camp, qui leur dit que le général ayant rencontré quelqu'un de la garde nationale, qui l'avoit assuré que la tranquillité régnoit à l'hôtel, il avoit pris le parti d'*aller se coucher, ayant besoin de repos.*

CCXVII.

Broyer, de Versailles, a vu le duc d'Orléans comme tant d'autres.

CCXVIII.

Dury... R

CCXIX.

Dubois curé, député, R.

CCXX.

Antoine .... longue déposion de faits connus.

CCXXI.

De Vaudreuil . . . faits connus.

CCXXII.

De Gouvion R.

CCXXIII.

Corolaire député . . *dit qu'il ne sait rien* . . . . Ah ! M. Corolaire ! . . .

CCXXIV.

De Clermont-Tonnerre. Une femme se disant veuve ou femme d'un sieur Huezé lui a dit, qu'étant le 6 octobre au bas de l'escalier de la reine avec les femmes qui sont montées, elle vit un homme assez grand, dents à dire sur le devant, yeux caves, une croix de malthe, des bottes, et l'uniforme national, leur donner de l'argent en les exhortant à bien faire ; elle prétend avoir vu et reconnu cet homme depuis, aux Thuilleries . . . le maire de Cherbourg est en état, et disposé à donner des renseignemens exacts relatifs aux allarmes et aux faits. A Cherbourg, où commande M. du Mourier, ancien officier d'un des Rts. du duc d'Orléans, avant que les mou-

vemens qui ont décidé l'insurrection générale ayent pu y être connus, le sieur Bessen a remis au déposant un mémoire dans lequel est dit qu'un grouppe d'hommes ayant porté dans le Palais-Royal les bustes du duc d'Orléans et de M. Necker, un de ces hommes a crié, « n'est-il pas vrai que vous voulez que le prince soit vo» tre roi, et cet honnête homme son mi» nistre ? *Un petit nombre* de personnes a » dit, nous le voulons.

C C X X V.

Bernardy G. D. R. faits connus.

C C X X V I.

De la Serre . . . dit à une des femmes qui sortoient de chez le roi « qu'il est un bon pere. Elle répond, *notre pere, c'est le duc d'Orléans.* Et sur l'observation quelle devoit crier vive le roi comme ses camarades, *non f. . . . , c'est vive le duc d Orléans.* . . Le 6 à 6 heures du matin, le déposant monta avec le peuple le grand escalier, et entendit dire « *notre pere est avec nous, marchons ;* demanda quel étoit ce pere ? *eh ! sacredieu, est-ce que vous ne le connoissez pas, c'est le duc d'Orléans.* Où est il ? est-ce qu'il est ici ? *hé ! f. . . est-ce que vous ne le voyez pas ? il est là, il est là,* répondit l'homme en lui indiquant avec un geste du bras qu'il étoit au bout de l'escalier. Le déposant se leva sur la pointe

des pieds, et vit le duc d'Orléans sur le second pallier, à la tête du peuple, faisant du bras un geste qui indiquoit la salle des gardes de la reine, et tourner à gauche pour gagner l'appartement du roi, ou cependant personne ne l'avoit vu encore quand le déposant put se dégager du peuple et y entrer.

A entendu dire par nombre de personnes qu'on avoit vu le comte de Mirabeau parcourant les rangs du Rt. de Flandres, et MM. Barnave, Chapelier, d'Aiguillon, et un Lameth déguisés en femmes, et mêlés avec le peuple dans la cour royale.

CCXXVII.

Le duc d'Aiguillon *cherche* à se défendre *contre les calomnies des ennemis de la révolution.*

CCXXVIII.

Froment, faits connus.

CCXXIX.

Le duc de Croy. R.

CCXXX.

Roi, député, répete, sur oui-dire, le mot du comte de Mirabeau : *courage*, mes enfans, vous combattez pour la liberté.

CCXXXI.

Buisson a entendu dire à la femme Ri-

chard, qu'elle a vu un député breton avec le peuple qui alloit chercher le roi.

CCXXXII.

M. de la Queille a cru voir un commencement de cabale dans l'affaire de Réveillon; qu'étant lors électeur de la ville de Paris, répondit à ceux qui vinrent prier la chambre de la noblesse de mettre ordre à cette affaire, qu'elle ne pouvoit s'en occuper, que c'étoit au parlement, au ministre, à la police, mais qu'il croyoit que les états généraux en chercheroient les auteurs pour les faire punir. Il fut interrompu par le duc d'Orléans qui lui demanda *comment?* par la honte, monseigneur, et ils livreront les coupables à la justice du roi pour être punis corporellement. A ces mots, le duc sortit de la salle.

CCXXXIII.

Bazire, à la chasse du roi, au bois de Meudon, vit M. de Cubieres remettre une lettre à S. M. qui la lut et demanda son cheval. Apeine monté un chevalier de Saint-Louis d'environ 45 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, ayant ses cheveux, peau brune, visage plein, vétu d'un habit grisâtre, et n'ayant été vu de personne pendant le courant de la chasse, s'est jetté à genoux aux pieds du cheval, a dit « sire, on vous trom-» pe, j'arrive à l'instant de l'école militaire, » je n'y ai vu que des femmes qui disent

» venir à Versailles demander du pain ; je » prie V. M. de n'avoir point peur. Le roi » répondit *pensez, M. que je n'ai jamais » eu peur de ma vie* », *et partit.* Le déposant ayant été retardé, a rencontré cet homme (qu'il reconnoitroit s'il le revoyoit) à plus de 200 pas, courant à toutes jambes, et prenant le même chemin que S. M. . . . A entendu une grande partie de la garde nationale de Versailles, dire, qu'ils ne se serviroient de la poudre et du plomb qu'on leur avoit donnés que contre les G. D. R.

CCXXXIV.

Lariviere a vu un homme habillé de bleu poursuivre, l'épée nue, M. de Montmorin, major du régiment de Flandres, criant arrête, arrête.

CCXXXV.

Demoiselle Krapper. R.

CCXXXVI.

Madame Audelle, veuve Raoet, entraînée, maltraitée par les femmes qui venoient de Paris, amenée à l'assemblée nationale, elle y a vu un monsieur d'une figure pleine, belle, brun et puissant, auquel une des femmes dit : « Je vous ai bien vendu des » huîtres ainsi qu'à feu M. votre oncle, pendant qu'une autre, après avoir dit que si le Pont-Neuf lui donnoit de l'argent, la Sama-

ritaine n'en sauroit rien, vouloit s'emparer de r bans que le même monsieur avoit à son chapeau. Il donna à cette femme sa cocarde, avec de l'argent caché parmi les rubans, mais elle en laissa tomber une piece, et une petite fille criant qu'on donnoit de l'argent, causa une rumeur qui ne finit que par l'arrivée du comte de Mirabeau, qui demanda les noms des femmes qui s'étoient présentées à la barre.

A vu dans la deuxieme cour du château, à l'instant où l'on emmenoit plusieurs G. D. R. et dans une groupe de 10 à 12 femmes, un monsieur en uniforme de garde nationale, 2 épaulettes en or, une croix de Malthe, grande taille, figure allongée, grande bouche, sur le devant de laquelle il manquoit des dents, nez aquilain, yeux caves, sourcils noirs, épais, cheveux noirs, et qui leur donnoit de l'argent. Les femmes disoient en le recevant, « oui, la garce sautera le pas, nous jetterons sa tête par les fenêtres; une grande femme rousse, tira une faucille disant, « la garce, voilà qui va la décoler. La déposante s'approcha et entendit dire par le chevalier, « il ne faut épargner que Monseigneur le dauphin et le duc d'Orléans. Sur la représentation que c'étoit des horreurs, le monsieur dit à la déposante « qu'elle raisonnoit comme une femme, que c'étoit un mal nécessaire, que la reine étoit l'auteur des malheurs communs, etc. etc. »... Il dit encore qu'il falloit tuer M. de la Fayette, attendre, pour le tuer, l'instant où un officier qui étoit

avec lui s'en éloigneroit. Ce propos fut tenu au moment où M. de la Fayette entroit dans les cours du château .... La déposante *fut gardée par quelques femmes* jusqu'à ce que le roi fût parti pour Paris. Deux heures avant ce départ, elle a vu le chevalier de Malthe sur un cheval bai-brun, prendre au galop l'avenue de Saint-Cloud.

Le *28 décembre dernier* elle fut accostée par le même chevalier de Malthe qui lui dit « que sa misere étoit l'effet de ses grands sentimens, il lui offrit de l'argent disant : « que la » nation étoit une marâtre ; que ceux qui lui » étoient dévoués mouroient de faim, et que » l'on reviendroit de son erreur; qu'il falloit » qu'elle mît des manches longues ; qu'on lui » donneroit des boutons pour mettre dessus, » que de cette façon elle seroit reconnue, et » remettroit aux personnes qui l'aborde- » roient ce qu'on lui donneroit ». Il a demandé à deux messieurs qui le suivoient à quelques pas, quelles étoient les femmes qui étoient de semaine chez la reine, répondirent n'en rien savoir, qu'ils alloient s'en informer ; il dit à son Jokey, vêtu d'une redingotte nationale, de conduire son cabriolet au Cours-la-Reine ; la déposante le pria alors de lui indiquer pour retourner sur les quais ; mais lui, causant, et profitant de l'obscurité, la conduisit aux Champs-Elisées, qu'elle croyoit être le bois de Boulogne, n'ayant jamais été dans l'un ni l'autre endroit. Elle lui reprocha d'abuser de sa confiance ; sur quoi il lui fit des complimens, et se retour-

noit de temps en temps en sifflant comme pour appeller un chien, ce qui lui donnoit de l'inquiétude. Tout-à-coup elle voit paroître un des deux messieurs qui avoient dit aller savoir quelles femmes étoient de semaine chez la reine, et qui dit au chevalier qu'on demandoit réponse de l'affaire en question; sur quoi, s'éloignant un peu de la déposante qui s'en rapprochoit à cause de son inquiétude, il dit que c'étoit de la marchandise à se défaire, le monsieur s'en alla; alors la déposante croyant n'avoir qu'à opter entre la vie et la mort, porta au chevalier un coup de pied dans le ventre; il tombe, elle se jette sur lui, lui arrache son épee, lui en porte un coup sans savoir où, et le laisse... à quelque distance, elle rencontra le Jokey, le cabriolet, et les deux messieurs, qui, comme elle s'approchoit, disoient, sacre-dieu, c'est elle. Elle leur dit que le chevalier les attendoit, et *s'en débarrasse avec quelque peine*, en disant qu'elle va faire une commission dont il l'a chargée.

Dans le courant de janvier, un particulier est venu chez elle lui demander un précis de cette affaire pour l'insérer dans la feuille de Marat; elle refusa: le particulier ne se nomma pas, promit de revenir, et n'a plus reparu.

Huit jours après, voit arriver chez elle la grande femme rousse, qui avoit la faucille à Versailles: *elle avoit son adresse dans sa poche;* elle veut l'engager à aller ensemble

chercher de l'ouvrage au Louvre, elle refuse.

Dans le temps qu'on interrogeoit le marquis de Favras, un petit commissionnaire vint lui dire d'aller chercher de l'ouvrage cloître Saint-Jacques : elle y trouva un particulier qui lui demandoit si elle avoit vu le marquis de Favras, dit qu'il étoit un des deux particuliers qu'elle avoit vus avec le chevalier de Molthe ; qu'elle devoit lui donner avis au châtelet. Répond qu'il falloit au moins pour cela le voir et le reconnoître, ce qui paroissoit très-inutile audit particulier. Elle va au châtelet, et ne reconnoît point M. de Favras pour ce qu'on vouloit lui faire croire. Le lendemain, le même homme lui dit que la prison avoit changé Favras, ce qui l'empêchoit de le reconnoître ; qu'elle devoit toujours aller déposer, qu'on achetoit les suffrages, que le sien lui seroit bien payé, etc. etc.

En février, neuf heures du soir, sont venus chez elle deux hommes, l'un se disoit commissaire du district des cordeliers ; l'autre, en uniforme de G. nationale ; celui-ci demande si elle connoît le marquis de Saint-Felix, prisonnier au châtelet ? — Non. — Tous deux l'ont engagée à aller le lendemain matin le voir : crainte de se compromettre, elle alla au district des cordeliers, vit l'homme qui s'en étoit dit commissaire, et suivit le conseil du président, de ne point aller au châtelet.

Quelques jours après, vint chez elle un

grand homme habillé de bleu, qui s'informa de sa position; sa fortune; de ce qu'elle savoit de l'affaire de Versailles.... Le lui dit; il revint le lendemain lui demander ses papiers, lui donne trois livres; reporte ses papiers deux jours après, et ayant pris des informations sur son compte, lui donna 6 liv. en lui recommandant que si elle connoissoit quelqu'un de le dénoncer. Il revint deux jours après, la conduit rue des Petits-Peres, place Victoire, nº. 2: là, elle trouva un particulier qui lui fait tout répéter, lui donne 27 liv. avec la recommandation ci-dessus.

Le 28 septembre, entre Auteuil et Passy, un homme passablement mis l'aborda, et lui conseilla d'avoir dans ses chagrins recours aux bontés du duc d'Orléans. Il l'engagea de retourner avec lui à Versailles; arrivée, il la conduit par une rue qui est presque vis-à-vis la maison de ce prince, lui donne une lettre à l'adresse du duc, dit de ne la remettre qu'à lui; qu'il reconnoîtroit bien le cachet; que si elle ne peut le joindre, elle s'adresse au comte de la Touche, où à Marcet, son valet-de-chambre, et que si elle ne trouvoit ni les uns ni les autres, elle le rejoindroit à la grille de Montreuil. Elle n'a pu rejoindre personne. Etant sortie de la maison, elle eut la curiosité d'ouvrir ladite lettre, y trouva un grand papier épais, au haut duquel étoit une espece de timbre en ovale, partagé par deux petites barres entre lesquelles étoit écrit le mot *concordia*, au-

dessus des deux barres étoit un demi-soleil de la bouche duquel sortoient deux lances qui traversoient les deux barres, et passoient aussi sur deux mains unies, symbole de la bonne-foi, et qui étoient au-dessus des deux barres ; en haut de l'ovale, et en dehors, étoit une couronne ornée de trois fleurs de lys, celle du milieu renversée ; d'un côté de l'ovale étoit un double aigle, et de l'autre, une femme tenant une ancre d'espérance, le tout imprimé ; le *recto* et la moitié du *verso* du premier feuillet de cette feuille de papier étoient remplis de chiffres mêlés de caracteres avec des signatures et des paraphes : elle n'y put rien déchiffrer. Parvenue sur la route de Marly (lui a-t-on dit), elle a vu deux cavaliers en grandes redingotes bleues de roi, ayant l'air de chercher quelqu'un, et courant à bride abattue ; ils demanderent à une marchande de bierre, si on n'avoit pas vu une femme passer ; la déposante demanda à cette même femme quels étoient ces gens ? — « On n'en savoit rien ; » que tout le monde prenoit actuellement la » livrée du roi et de la reine, et qu'on ne » connoissoit plus les personnes ». Ayant entendu ces mêmes cavaliers demander encore si on n'avoit pas vu une femme qui avoit l'air étrangere, la déposante jugea que ce pouvoit être elle que ces cavaliers cherchoient, et s'enfonçant dans les charmilles, avec ses ciseaux elle coupa en petits morceaux le papier trouvé dans l'enveloppe susdite, et les éparpilla. Sortie des charmilles, les cavaliers l'aborderent, mais la laisserent

sur l'assarance qu'elle n'étoit pas de Paris. Ils l'ont rejointe en sortant du parc, ont mis pied à terre, se sont saisis d'elle, l'ont fouillée dans ses poches et jusque dans son estomac, et enfin l'ont laissée.

CCXXXVII.

Flamion, avocat, dit qu'une femme fit, à un particulier déguisé en femme, fourreau de mousseline, bonnet assez élégant, souliers plats en cuir, la question : « Vous seriez donc bien attrappés si vous ne les » trouviez pas à Versailles ? --- Sacré nom » d'un dieu, s'ils n'y sont pas, nous fou- » tons le château en canelle, et plaçons sur » le trône le duc d'Orléans qui nous donne » du pain.

CCXXXVIII.

Cayeux, R.

CCXXXIX.

Degray, *id.*

CCXL.

Chevalier d'Agulhal, faits connus.

CCXLI.

Comte de Serent, député, *id.*

CCXLII.

Marq. de Beauharnois, *id.*

CCXLIII.

Pessier, *id.*

CCXLIV.

Bourguef, *id.*

CCXLV.

Mlle. Bourguef, *id.*

CCXLVI.

Marq. de Paroy, député, trouva, à son grand étonnement, le 6, à 11 heures, dans le salon qui est au bout de la grande gallerie, le duc de Liancourt en conférence avec le duc d'Orléans, MM. de Sillery et de la Touche.

CCXLVII.

Berthier. Faits connus.

CCXLVIII.

Joyminy, *id.*

CCXLIX.

Rondier, *id.*

CCL.

Basillac, *id.*

CCLI.

L'abbé Hesse, *id.*

CCLII.

Richer, *id.*

CCLIII.

Royer, *id.*

CCLIV.

Quence. A vu le 6 au matin, très-distinctement dans la cour des ministres, le duc d'Orléans au milieu d'hommes et de femmes armés de piques, lances, etc. *et les a vu entrer dans la cour des princes.*

CCLV.

Laurent. R.

CCLVI.

Jobert. A vu le 6, à sept heures du matin, le duc d'Orléans qui, d'un air très-gai, parloit au peuple et gens à piques.

CCLVII.

G. Marie. R.

CCLVIII.

J. Marie, *id.*

CCLIX.

Jauvain, *id.*

CCLX.

Piat, *id.*

CCLXI.

Dubois, R.

CCLXII.

La Combe, *Id.*

CCLXIII.

Besson, *Id.*

CCLXIV.

Thiboutot, député, *Id.*

CCLXV.

La Janiere, *Id.*

CCLXVI.

Vte. de Valnoise, *Id.*

CCLXVII.

De la Corbiere, a vu le 5, vers les onze heures du matin, deux quidams à cheval, mal vêtus, portant en bandouilliere des sabres suspendus avec des ficelles, dirigeant leur marche vers Boulogne : un quart-d'heure après, il a vu le duc d'Orléans à cheval, suivi de deux jokeis, entrer dans le bois par la porte Maillot ; l'a vu s'arrêter près de l'obélisque, donner des ordres à ses jokeis, qui l'ont quitté, l'un prenant la route qui conduit à la porte de Neuilly, et l'autre un chemin vers la Muette : le duc a pris la route qui conduit à Boulogne ; plus tard, le déposant l'a revu seul, paroissant revenir de Boulogne ; et ressortir par la porte Maillot, où ce duc a pris la route de Paris, mais revenu

nu sur ses pas, il a enfilé au plus grand galop le chemin de la révolte.

C C L X V I I I.

De Beaumont, a vu le 5, dans la salle de l'assemblée, le curé du Vieux-Poussanges, député, disant des horreurs de la reine, comme pour exciter les rumeurs, et entre autres : » Cette gueuse-là est cause de tous » nos maux ».

C C L X I X.

De Cubieres raconte que ce chevalier de Saint-Louis, (déposition CCXXXIII). a dit au roi : « que l'on arrivoit de Paris, et qu'il » venoit offrir ses services à S. M., étant prêt » à la défendre jusqu'à la derniere goutte de » son sang ». Que le roi a répondu qu'il étoit touché de son zele, mais qu'il n'avoit pas besoin de ses services : le roi étant à cheval, chargea M. de Briges de retourner demander le nom de cet officier qui refusa de le dire.

C C L X X.

Du plaquet, député, R.

C C L X X I.

Un domestique de M. de la Corbiere . . . comme CCLXVII.

C C L X X I I.

Galland a vu, le 5 au soir et le 6 au matin

le duc d'Orléans allant et venant plusieurs fois de chez lui à l'assemblée, recevoir chemin faisant, les hommages de toute la populace, et leur rendre le salut.

CCLXXIII.

Pointsignon, R.

CCLXXIV.

Quentin, *Id.*

CCLXXV.

Jannin, *Id.*

CCLXXVI.

Chemin, *Id.*

CCLXXVII.

De Chevannes, G. D. R. confirme la conversation avec madame de Comeyras, comme elle est n°. CLXXI.

CCLXXIX.

Regnier, R.

CCLXXX.

De la Gardiole dit avoir entendu ce qu'a dit le curé du Vieux-Poussanges, voyez n°. CCLXVIII.

CCLXXXI.

La Coudrelle, rien, ou choses connues.

CCLXXXII.

La duchesse de Villeroy, *Id.*

CCLXXXIII.

Mlle. Blangie, *Id.*

CCLXXXIV.

Paton, *Id.*

CCLXXXV.

Baron de Marguerites, *Id.*

CCLXXXVI.

Douzant, *Id.*

CCLXXXVII.

Desmottes, *Id.*

CCLXXXVIII.

Julien, *Id.*

CCLXXXIX.

Dar, *Id.*

CCXC.

Casniere, *Id.*

CCXCI.

Mange, *Id.*

CCXCII.

D'Ardene, *Id.*

CCXCIII.

De l'Orme, *Id.*

CCXCIV.

Le Clerc, *Id.*

CCXCV.

Priére, *Id.*

CCXCVI.

Pezet, *Id.*

CCXCVII.

Ecostat, *Id.*

CCXCVIII.

Pradene, *Id.*

CCIC.

Compere, *Id.*

CCC.

Colet, *Id.*

CCCI.

Comte de Gussainville. R.

CCCII.

La Salle. *Idem.*

CCCIII.

Valtier. *Id.*

CCCIV.

Bornier. *Id.*

CCCV.

Misselon. *Id.*

CCCVI.

Grallet. *Id.*

CCCVII.

Beaumont. *Id.*

CCCVIII.

Tourmont. *Id.*

CCCIX.

Des Roches. *Id.*

CCCX.

Deléan. *Id.*

CCCXI.

Des Selles. *Id.*

CCCXII.

Prioreau. A entendu M. de la Fayette haranguant le peuple du balcon du roi, dire : « que des gens mal intentionnés avoient de » grands intérêts pour soulever le peuple ; » qu'ils le trompoient ; qu'il les connoissoit » bien, et qu'il les dévoileroit quand il en » seroit temps ».

CCCXIII.

Guillemet.. R.

CCCXIV.

Plantade. *Id.*

CCCXV.

De Percy. *Id.*

CCCXVI.

Pirault. *Id.*

CCCXVII.

Dwall, secrétaire du Prince Edouard, a entendu Camille Desmoulins, dans le courant de septembre, faire des motions incendiaires, semblables à celles qui sont dans ses feuilles. A su que le Rt. de Flandres étoit arrivé à Versailles plusieurs heures plus tard qu'on ne l'attendoit, parce qu'après avoir fait distribuer une somme de 45,000 liv. aux soldats pour les engager à se débander en quittant Saint-Denis, une cinquantaine de filles prostituées avoient été envoyées, et qu'on leur avoit offert une autre somme de 90,000 liv. qu'ils n'ont point palpée.

On fit retirer du jeu de la reine un officier de la garde nationale de Versailles, et un soldat de celle de Rennes, parce que les officiers n'entroient pas en uniformes, et ceux du Rt. de Flandres n'étoient admis que comme *officiers de la garde du roi*. L'officier de Versailles dit en sortant: f....., nous verrons qui y entrera dimanche. Le Rt. de Flandres ne fut cependant gagné que le 5 octobre dans la matinée, où nombre d'officiers et autres ont vu des femmes bien vêtues distribuer de l'argent aux soldats.

CCCXVIII.

D'Abancourt, déposition à lui particulière.

CCCXIX.

Saint-Cristan. R.

CCCXX.

Marquis Clermont-Mont-Saint-Jean. *Id.*

CCCXXI.

Détoges. *Id.*

CCCXXII.

Leloup. *Id.*

CCCXXIII.

Mandonnet. *Id.*

CCCXXIV.

Garbas. *Id.*

CCCXXV.

Boislard. *Id.*

CCCXXVI.

Fanget, G. D. R. *Id.*

CCCXXVII.

Ameli. *Id.*

CCCXXIII.

Rigonneau. *Id.*

CCCXXIX.

Chambert, à lui particuliere.

CCCXXX.

Regnault... Il résulte de sa déposition que les 12 et 13 septembre le nommé Blangey, domestique de M. Hemen, directeur de la ménagerie, revenant du cabaret, un peu ivre et chantant, fut accosté par un jeune homme, taille de 5 pieds 6 pouces, sortant de l'hôtel du Juste, vêtu d'un habit à boutons d'acier, deux montres, et en général fort bien mis; que dans la conversation avec ce jeune homme, il se livra beaucoup en propos contre la reine, et vint jusqu'à dire, qu'il seroit heureux s'il pouvoit en délivrer la France; sur quoi le jeune homme le félicitant sur ses sentimens, qu'il qualifioit *patriotiques*, lui offrit une bourse pleine dor et d'argent pour entretenir ses dispositions, et lui promit une récompense bien plus considérable. Il lui dit encore que plus de soixante personnes avoient part à ce complot, et étoient intéressées et payées pour qu'il eut du succès; qu'il pouvoit souper avec ses confédérés, s'il vouloit se rendre le même jour à Paris place Louis XV. Blangey répondit qu'il n'avoit pas besoin d'argent, qu'il pouvoit compter sur lui; mais que ne pouvant pas quitter son maître, il desiroit savoir comment il lui seroit possible de le rejoindre? Le jeune homme promit de lui

faire parvenir sous peu de ses nouvelles, et ils se séparerent. Ledit Blangey ayant fait entrevoir son projet par quelques paroles échappées dans son ivresse, a montré beaucoup de repentir, en déclarant le contenu de cette déposition à son maître et au déposant.

CCCXXXI.

Verdier... R.

CCCXXXII.

Menard. *Id.*

CCCXXXIII.

Clausse... choses connues.

CCCXXXIV.

L'évêque de Clermont. R.

CCCXXXV.

Le baron de Crussol dit avoir trouvé le duc d'Aiguillon dans son lit.

CCCXXXVI.

Jannest, député. R.

CCCXXXVII.

Gouge... R.

CCCXXXVIII.

D'Aubancourt... a entendu dire à un député Breton, petit et fort pétulent, à l'accession de la décharge faite, sur la décision du roi

d'aller à Paris ; « que cette garde nationale est imprudente de tirer sa poudre et ses balles aux moineaux ! tandis que peut-être dans un quart-d'heure elle aura le plus grand besoin de ses munitions.

CCCXXXIX.

Blateau... R.

CCCXL.

Putieux... R.

CCCXLI.

De Canecaude... R.

CCCXLII.

Chaumontel, choses connues.

CCCXLIII.

Baré, de même.

CCCXLIV.

Perret, déposition insignifiante.

CCCXLV.

François, de même.

CCCXLVI.

Borg, longue déposition de choses connues.

C CCXLVII.

Hivert. R.

CCCXLVIII.

Bousmard, député, s'avisa de dire dans une des séances de la nuit du 5 au 6, « Il y » a toute apparence que tous ces gens vont » s'en aller comme ils sont venus, et qu'au- » cun des malheurs qu'on craignoit n'aura » lieu. » A quoi M. A. Lameth répondit : » Je ne le crois pas, car je viens de voir » les piquiers qui ont pris poste devant les » cazernes des G. F., et de leur parler; ils » paroissent *très-fermes & très-animés* ; ils » ont dit être venus pour foutre le tour à » tous ceux qui ont chié sur la cocarde na- » tionale. — Qu'entendent-ils par ceux qui » ont chié sur la cocarde? — C'est *sûrement* » les G. D. R., répondit Lameth. »

CCCXLIX.

Moutardet... faits connus.

CCCL.

Pochet, député, de même.

CCCLI.

Hemen, inspecteur de la ménagerie... confirme, avec de petites variations, la déposition 330.

CCCLII.

Bouché, en confirme une partie.

CCCLIII.

Aubri, insignifiante.

CCCLIV.

Maury, de même.

CCCLV.

Truffet, choses connues.

CCCLVI.

De Cuverville, de même.

CCCLVII.

De St-Léon... R.

CCCLVIII.

Mougin... R.

CCCLIX.

Luce... R.

CCCLX.

Najac... R.

CCCLXI.

Bouchard, G. D. R... R.

CCCLXII.

Rebourceaux, choses connues.

CCCLXIII.

De la Barre, de même.

CCCLXIV.

Liancourt, aussi.

CCCLXV.

Tillet a vu comme tant d'autres le duc d'Orléans.

CCCLXVI.

Madame Guyotte... R

CCCLXVII.

Prey... R.

CCCLXVIII.

De Chancel, rien d'intéressant.

CCCLXIX.

De Bessencourt, choses connues.

CCCLXX.

Forget, de même.

CCCLXXI.

Bénion... R.

CCCLXXII.

Egasse... R.

CCCLXXIII.

Gallemand, secrétaire, commis du comité de constitution, a vu dans les rangs du Rt. de Flandres, plusieurs députés qu'ils ne reconnut point, si ce n'est, le comte de Mirabeau qui étoit, ainsi que les autres, fort mal mis : a entendu dire que le duc d'Aiguillon étoit déguisé en femme, et que MM. Duport, Barnave et plusieurs autres députés, non déguisés, mais mal vêtus, avoient passé la nuit aux grandes écuries où étoit le Rt. de Flandres, et s'étoient mêlés le matin dans les rangs de ce régiment et parmi le peuple.

CCCLXXIV.

Santerre a vu le duc d'Orléans, vêtu d'un frac gris, le 6 vers les neuf heures et demi du matin, causant familierement avec quelqu'un, inconnu au déposant, dans la chambre à coucher de Louis XIV ; et n'a pas

pu s'empêcher d'en témoigner sa surprise à un officier du Roi.

CCCLXXV.

D'Haucourt, choses connues.

CCCLXXVI.

Buzkhoffer...R.

CCCLXXVII.

Mercier, lui fut demandé par les femmes si leur pere étoit Versailles. — Quel est votre pere ? — Ce bougre-là ne connoît pas notre pere! eh ! c'est le duc d'Orléans.

CCCLXXVIII.

De Beauregard... R.

CCCLXXIX.

Gonanne, choses connues.

CCCLXXX.

De Vareille, de même.

CCCLXXXI.

Miomandre de Châteauneuf, le premier octobre, après le repas des G. D. R., on fit transporter la musique sur la terrasse du Dauphin. Le déposant qui avoit suivi le cortege, se proposoit de monter à l'œil-de-bœuf, lorsqu'il fut arrêté dans le passage qui conduit au grand escalier, par un chasseur des Trois-Evêchés qui étoit, le front appuyé sur le plombeau de son sabre hors du fourreau ; cet homme le saisit par le poignet gauche, et dit, « Qu'il étoit bien » malheureux !..... *notre bon Roi*.....

» *cette brave maison du Roi!* ..... *Je suis* » *un grand gueux*..... *les monstres, qu'exi-* » *gent-ils de moi?* — Qui? lui deman- » da-t-il? *Ces jean-foutres de commandant* » *et d'Orléans!* ..... » et il se blessa avec son sabre qu'il vouloit se passer au travers du corps. On lui fit donner tous les secours du moment, on espéroit quelqu'aveu de cet homme, mais plusieurs de ses camarades survinrent, s'avancerent, et l'un d'eux détacha au déposant deux coups de pied dans l'estomac, en disant que c'étoit un mauvais sujet dont ils vouloient se défaire. Le déposant se retira, et malgré les plus vives perquisitions, n'a pu savoir ce qu'est devenu cet homme.

CCCLXXXII.

De Lastours, faits à lui particuliers.

CCCLXXXIII.

Morlet, garde-national de Paris, de sentinelle à la porte de la salle des gardes de l'appartement du Roi; il avoit reçu la consigne de ne laisser entrer que les officiers, grenadiers et gardes-du-corps. Il se présenta diverses personnes auxquelles il refusa le passage, entr'autres un particulier botté, couvert d'un chapeau rond, vêtu d'une lévite, et qu'il a reconnu être le duc d'Orléans.

CCCLXXXIV.

Madame Bon... R.

CCCLXXXV.

Boscari... R.

CCCLXXXVI.

Prieur, choses connues.

CCCLXXXVII.

Rabel, de même.

CCCLXXXVIII.

Marquand, de même.

Les informations du hors, et don
pieces sont jointes à la procédure, n
tent rien de positif aux indices que
connoît déjà.

Le Châtelet dit que les informations
ront continuées, que l'homme à la gra
barbe, la demoiselle Théroigne de M
court, le nommé Armand, la nommée Lou
Reine le Duc, et le nommé Blangey, ser
pris et appréhendés au corps, ainsi
plusieurs quidams; comme aussi, atten
que MM. Louis-Philippe-Joseph d'Orlé
et Mirabeau, l'aîné, députés à l'Assemb
Nationale, paroissent être dans le cas d'ê
décrétés, que des expéditions de l'inform
tion, ensemble de celles visées au réqui
toire du Procureur du Roi, seront portée
l'Assemblée Nationale, conformément
décret du 26 juin dernier, sanctionné p
le Roi.

FIN.